



HAL
open science

Penser l'Europe avec et contre Carl Schmitt. Actualité du débat français

Tristan Storme

► To cite this version:

Tristan Storme. Penser l'Europe avec et contre Carl Schmitt. Actualité du débat français. Jean-Marc Ferry. L'Idée d'Europe. Prendre philosophiquement au sérieux le projet politique européen, Presses de l'université Paris-Sorbonne, pp.149-180, 2013, Philosophies, 978-2-84050-912-7. <10.70551/ZEOT6254>. <hal-05484082>

HAL Id: hal-05484082

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-05484082v1>

Submitted on 29 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Prendre philosophiquement
au sérieux le projet politique européen

L'idée d'Europe

sous la direction
de Jean-Marc Ferry

Philosophie appliquée



L'idée d'Europe, telle qu'elle se forme dans les rêves de paix et d'unité des philosophes du XVIII^e ; l'idée d'Europe venant parachever, au XIX^e siècle, la reconnaissance de la diversité des cultures ; infléchie, au XX^e siècle, par l'impossibilité d'assumer l'expérience totalitaire, puis par la mise au jour de « l'imposture technocratique » ; l'idée d'Europe, romantique, puis critique, puis économique, et de façon plus incertaine : politique, questionne les peuples, les cultures, les nations, et un au-delà des nations, comme territoires de la démocratie, comme socles identitaires, comme espaces d'exercice des droits de l'homme, comme lieux de l'édification d'une société de bien-être.

Entre les logiques fondationnelles de préservation d'un héritage culturel, religieux, rationnel, spirituel, et les logiques processuelles promotrices d'une intégration libre et dynamique entre les peuples, se tiennent les enjeux noués autour du nationalisme, de l'eurocentrisme, ou encore de l'universalisme, ainsi que les divergences sur les finalités de l'Union, tout comme sur les moyens de poursuivre sa construction : s'agit-il de former une communauté politique ou d'assurer l'équivalent non étatique d'un état de droit dans l'espace européen ? Comment stabiliser le lien politique entre les États, les peuples et les citoyens tout en maintenant un authentique pluralisme ?

L'idée d'Europe, si elle venait pour finir, comme le souhaitent les auteurs de cet ouvrage, à incliner vers un idéal cosmopolitique, ne pourrait faire l'économie de prendre sa source à l'action concertée des peuples et de leurs représentants, dans l'invention d'une concitoyenneté effective et l'établissement d'institutions démocratiques, pour la constitution d'un véritable espace public transnational.

Couverture : Eppo Doeve (Bandung, 1907 – Amsterdam, 1981), *Jeune femme à la sphère armillaire*, vers 1941-1943, huile sur panneau, 155 x 123 cm. Avec l'aimable autorisation de la Galerie Vincent Lécuycy, Paris.

L'IDÉE D'EUROPE

Collection « Philosophie appliquée »
Fondée et dirigée par Alain Renaut et Jean-Marc Ferry

Cette collection a vocation à accueillir des ouvrages individuels ou collectifs à travers lesquels la philosophie tente de sortir d'elle-même pour intégrer des champs de questionnement qui lui sont fournis par la réalité historique, sociale, culturelle, intellectuelle ou artistique, politique, économique. Les différents volumes publiés se conçoivent à la fois comme des contributions à une intelligibilité critique de ces champs de réalité qui sollicitent l'investigation du philosophe, et comme des moments d'auto-réflexion de la philosophie sur sa propre capacité à concevoir ce qui est, et qui n'est pas forcément ni elle ni son histoire.

Jean-Marc Ferry (dir.)

L'idée d'Europe

Prendre philosophiquement au
sérieux le projet politique européen

Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-912-7
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013

Maquette et réalisation : 3D2S
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

Version numérique :
© Sorbonne Université Presses, 2025

SUP
Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

PENSER L'EUROPE AVEC ET CONTRE CARL SCHMITT.
ACTUALITÉ DU DÉBAT FRANÇAIS

Tristan Storme

L'introduction de l'œuvre de Carl Schmitt en France est le fruit de démarches relativement récentes. Le véritable coup d'envoi de l'importation de sa pensée correspond probablement à la publication en français de *La Notion de politique*, couplée à la *Théorie du partisan*, dans la prestigieuse collection « Liberté de l'Esprit » dirigée par Raymond Aron – c'est d'ailleurs sous l'impulsion de ce dernier, comme il le confia lui-même à Schmitt dans un courrier daté de janvier 1971, que cet essai fut traduit par Marie-Louise Steinhäuser au début des années 1970¹. On sait que Julien Freund, qui considérait les deux hommes comme ses « deux grands maîtres² » – il l'écrit dans l'avant-propos de sa thèse

- 1 Carl Schmitt, *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, trad. Marie-Louise Steinhäuser, préf. Julien Freund, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'Esprit », 1972. Le 26 janvier 1971, Raymond Aron adresse effectivement une lettre à l'attention de Carl Schmitt en vue de lui annoncer la parution imminente en français des deux opuscules en question au sein d'un même volume : « Vous avez dû apprendre qu'à ma suggestion, vos deux ouvrages : *Der Begriff des Politischen* et *Die Theorie des Partisanen* vont paraître ensemble aux éditions de Calmann-Lévy. J'espère que Julien Freund acceptera d'écrire une brève introduction pour faire connaître au public français l'origine et la signification de ces deux textes » (Raymond Aron cité par Piet Tommissen [dir.], « Raymond Aron face à Carl Schmitt », dans *Schmittiana. Beiträge zu Leben und Werk Carl Schmitts*, Berlin, Duncker & Humblot, 2001, t. VII, p. 120).
- 2 Julien Freund, *L'Essence du politique*, Paris, Sirey, 1986, p. 6 (note 27). Sur la relation particulière que Freund a entretenue avec Schmitt, on lira : Pierre-André Taguieff, *Julien Freund. Au cœur du politique*, Paris, La Table ronde, coll. « Contretemps », 2008, p. 27-55 ; et Piet Tommissen, « Über Julien Freunds "Entdeckung" von Carl Schmitt und einige ihrer Folgen », dans Hans-Christof Kraus et Heinrich

de doctorat –, joua le rôle d'intermédiaire entre les deux penseurs qui s'étaient quelque peu éloignés l'un de l'autre. C'est, plus précisément, Aron qui avait préféré prendre ses distances à l'égard du juriste allemand, ayant appris que celui-ci s'était sérieusement compromis avec le régime nazi³. Cependant, le philosophe français changea manifestement d'attitude par la suite, en suggérant la traduction de ces deux textes importants de Schmitt. Avec une naïveté étonnante, il ira jusqu'à écrire, dans ses *Mémoires*, cette phrase souvent relevée par les commentateurs du juriste : « Carl Schmitt n'appartint jamais au parti national-socialiste. Homme de haute culture, il ne pouvait pas être un hitlérien et il ne le fut jamais⁴. »

Amadeus Wolff (dir.), *Souveränitätsprobleme der Neuzeit. Freundesgabe für Helmut Quaritsch anlässlich seines 80. Geburtstages*, Berlin, Duncker & Humblot, 2010, p. 9-27.

- 3 Sollicité par Julien Freund, Aron a notamment refusé de contribuer aux *Mélanges* que les amis du juriste de Weimar planifiaient de faire paraître à l'occasion de son 80^e anniversaire. Dans une lettre datée d'avril 1967 qu'il adresse à son élève, le philosophe français écrit : « En toute franchise, je n'envisage pas de collaborer au volume en l'honneur de Carl Schmitt. Vous savez quelle est mon attitude en ces sortes de questions. Je ne juge personne et je laisse à d'autres le soin de prononcer des condamnations catégoriques. Tout de même, j'ai vécu la période des années 30 et je ne puis pas oublier le rôle que Carl Schmitt a joué, volontairement ou involontairement, consciemment ou inconsciemment. Mon admiration pour sa personne est grande et j'ai entretenu avec lui des relations intermittentes depuis la guerre, mais la collaboration à un volume de ce genre est un hommage à une personnalité, hommage que je ne puis pas malgré tout lui rendre » (Raymond Aron cité par Piet Tommissen, « Raymond Aron face à Carl Schmitt », art. cit., p. 119-120).
- 4 Raymond Aron, *Mémoires* [1983], Paris, Julliard, 2003, p. 650. Si cette citation semble en effet témoigner d'une admiration bien trop naïve, il faut néanmoins rappeler que, cinq ans auparavant, alors qu'il avait renoué avec Schmitt depuis plusieurs années, Aron n'avait pas jugé bon de participer au dossier que Freund et Tommissen entreprirent de publier dans les *Cahiers Vilfredo Pareto* à l'occasion du 90^e anniversaire du juriste. Les deux disciples de Schmitt écrivent en préambule que « M. Raymond Aron avait envisagé de rédiger un texte pour figurer dans cet hommage » et qu'« [i]l n'a malheureusement pas eu le temps de le faire », bien qu'il leur fit toutefois savoir qu'il demeurait « en sympathie avec cette initiative » (« Pour Carl Schmitt à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 44, juillet 1978, p. 6). Un tel épisode est symptomatique du tiraillement, entre admiration et répulsion, qui animait le philosophe français au sujet de son collègue de Plettenberg.

Contrairement à d'autres personnalités intellectuelles, Aron ne s'est jamais rendu à Plettenberg, ce village du Sauerland (en Rhénanie-Westphalie) où se situait la maison natale de Schmitt, dans laquelle il se retira dès 1947, après son enfermement par les Américains et sa comparution à Nuremberg en tant que « possible défendant ». Par contre, René Capitant, Maurice de Gandillac et Alexandre Kojève prirent, avec d'autres, le chemin de Plettenberg en vue de rendre visite au juriste allemand qui, terré, se tenait à l'écart du monde universitaire. Les raisonnements de Schmitt concernant l'orientation présidentielle-plébiscitaire qu'il souhaitait donner à l'interprétation de l'article 48 de la Constitution de Weimar furent largement repris par Capitant, l'architecte de la loi fondamentale de la V^e République⁵. Pour ce qui concerne Kojève, il avait confié, d'après ce que rapporte le théologien juif Jacob Taubes, que Plettenberg était le seul endroit en Allemagne où il valait la peine de se déplacer, Carl Schmitt représentant pour lui le seul interlocuteur valable outre-Rhin. Les deux hommes, Schmitt et Kojève, entretiendront d'ailleurs une correspondance en langue allemande⁶ ; correspondance dans laquelle s'opposent deux visions de la spatialité et de la formalisation juridico-politique de l'espace après la seconde guerre mondiale. La théorie schmittienne des « grands espaces » qui entrevoit l'émergence d'un pluralisme de macro-entités spatiales fait face à l'« État homogène mondial » kojévien que Schmitt avait en horreur, à savoir ce processus progressif de constitutionnalisation transnationale, d'homogénéisation du droit public et du droit privé qui déboucherait, *in fine*, sur une « union juridique mondiale » fondée sur une conception commune de la justice. Au contraire du juriste, Kojève estime que « [l]'hostilité n'est qu'un moment dans la dialectique hégélienne, et rien de plus, certainement pas cet élément pérenne constitutif de l'identité

5 Gwénaél Le Brazidec, *René Capitant, Carl Schmitt : crise et réforme du parlementarisme. De Weimar à la Cinquième République*, préf. Jacques Chevallier, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 1998.

6 La correspondance (« Der Briefwechsel Kojève-Schmitt ») a paru dans Piet Tommissen (dir.), *Schmittiana, op. cit.*, 1998, t. VI, p. 100-124.

politique [...]»⁷. On peut considérer que les deux hommes étaient adversaires sur le plan théorique parce qu'ils parlaient dans un langage commun – ce pour quoi ils pouvaient se regarder comme des amis⁸.

En réalité, c'est dans les milieux catholiques néo-thomistes proches de Jacques Maritain (du Maritain encore maurrassien), à savoir le Cercle de Meudon où l'on retrouvait, par exemple, Joseph Vialatoux et Pierre Linn, que naquit l'intérêt inaugural pour la pensée et les réflexions de Schmitt dans l'Hexagone. Pierre Linn traduisit en français les deux premières parties de l'ouvrage *Romantisme politique*⁹ une dizaine d'années après la publication originale du livre en Allemagne (qui paraît en 1919). Même après sa rupture avec Maritain, qui s'était pour sa part écarté de l'Action française, le juriste conservateur continuera d'entretenir un échange épistolaire fourni avec Pierre Linn, les deux hommes s'étant liés d'amitié¹⁰.

Malgré ces épisodes notables – Linn-Maritain, puis Freund-Aron, ou encore Schmitt-Kojève –, il faudra attendre la fin des années 1980 pour que l'on commence à parler véritablement de Carl Schmitt en France, entendons pour qu'il soit plus largement traduit et commenté¹¹. Dans les

- 7 Jan-Werner Müller, *Carl Schmitt. Un esprit dangereux*, trad. Sylvie Taussig, Paris, Armand Colin, coll. « Le temps des idées », 2007, p. 138. Au sujet de l'importance qu'ont pu jouer les travaux de Schmitt sur les réflexions du philosophe d'origine russe, voir Théodore Paléologue, « Carl Schmitt et Alexandre Kojève. Une anecdote, une conférence et autres miettes », *Commentaire*, vol. 22, n°87, automne 1999, p. 567-573 ; et Robert Howse, « Europe and the New World Order : Lessons from Alexandre Kojève's Engagement with Schmitt's "Nomos der Erde" », *Leiden Journal of International Law*, n°19, 2006, p. 93-103.
- 8 Jan-Werner Müller soutient que « si Kojève peut déclarer que l'État universel et homogène met fin au politique, c'est bien parce qu'en dernier ressort il a fait sienne la définition schmittienne du politique » (*Carl Schmitt, op. cit.*, p. 142). Relevons que, dans sa lettre datée du 31 janvier 1957, Carl Schmitt écrit à son correspondant hégélien : « De vous avoir rencontré reste pour moi un grand moment au soir de ma vie ».
- 9 Carl Schmitt, *Romantisme politique*, trad. Pierre Linn, Paris, Librairie Valois, coll. « Bibliothèque française de philosophie », 1928.
- 10 Sur la relation Linn-Schmitt, voir Piet Tommissen, « *Amicus Schmitt, sed magis amica veritas* (Pierre Linn over Carl Schmitt) », dans Johan Stuy, Jef Van Bellingen, Marc Van den Bossche (dir.), *De precisie van het lezen. Liber Amicorum Maurice Weyembergh*, Bruxelles, VUB Press, 2003, p. 223-241.
- 11 Il faut noter que les réflexions et commentaires du dernier Derrida jouèrent certainement un rôle déterminant dans l'introduction française des thèses centrales

pages qui suivent, j'évoquerai un certain nombre d'intellectuels français dans l'objectif de livrer un aperçu général, un tour d'horizon succinct des usages actuels auxquels se prête la pensée de Schmitt dans le cadre des discussions théoriques qui concernent l'intégration européenne. L'important pour moi sera aussi, bien sûr, de les distinguer, de saisir ce qui caractérise ces différents emprunts à la théorie juridico-politique de l'auteur allemand. Au préalable, il me sera nécessaire de reconstruire, d'esquisser à gros traits, ce que fut la position de Schmitt à propos de la gestion de l'espace européen – quelle fut sa vision de l'Europe, pour le dire rapidement –, dans la perspective de mesurer l'impact causé par une semblable conception sur les réflexions qui animent le débat français contemporain. Je ferai également, par moments, de brefs détours par le débat allemand, en vue de situer dans un cadre plus large l'utilisation particulière de certains concepts schmittiens, de certaines théories susceptibles d'intéresser l'Europe qui se construit ou l'Europe à construire.

LA CONCEPTION SCHMITTIENNE DE L'ESPACE EUROPÉEN

Carl Schmitt est surtout connu, et reconnu, pour avoir développé, avant 1933, une théorie de l'État centralisé à exécutif fort. La notion de politique – « le » politique, *das Politische* – trouverait en l'État l'unique endroit de déploiement et d'expression de sa substance. L'homogénéité du peuple, les individus s'associant sur la base d'un *critère* essentiel et existentiel, suffirait à unir la communauté et à la conduire vers une situation de latence politique, en attendant la décision du Souverain en ce qui concerne l'ennemi. Car c'est le surgissement ou l'apparition de l'ennemi qui ferait prendre conscience aux membres de la communauté de la nature *politique* du liant associatif¹².

développées par le juriste durant la période weimarienne. Voir principalement Jacques Derrida, *Politiques de l'amitié*, suivi de *L'Oreille de Heidegger*, Paris, Galilée, coll. « La Philosophie en effet », 1994.

12 À ce propos, je me permets de renvoyer le lecteur à mon ouvrage, *Carl Schmitt et le marcionisme. L'impossibilité théologico-politique d'un œcuménisme judéo-chrétien ?* (Paris, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », 2008) où j'étudie dans

Le refus schmittien de tout universalisme ou régionalisme institutionnel se fait au nom de l'identité singulière de chaque peuple disposant, notamment, d'un ordre juridique interne *qui lui est propre*. Le pouvoir de décision du Souverain national n'est aucunement transférable, tant ceci équivaldrait à une perte de substance politique – chaque système juridique interne s'étant construit à partir d'une essence partagée par l'ensemble des membres du peuple ami. Il s'ensuit logiquement que l'ordre européen et mondial ne saurait se présenter sous une autre configuration que celle d'un « *pluriversum* » d'États, c'est-à-dire d'une pluralité d'entités étatiques qui coexisteraient les unes à côté des autres, animées dans leurs relations mutuelles par la dynamique de l'ami et de l'ennemi, véritable moteur des relations internationales¹³. On le comprend, la préservation de l'État constituait donc l'un des motifs premiers de l'œuvre weimarienne du juriste. Seul l'État, « pôle téléologique du politique¹⁴ », pour reprendre ici une expression de Jacques Derrida, serait susceptible d'assurer l'ancrage formel de la substance politique. En d'autres termes, si l'État se distingue conceptuellement (ou logiquement) du politique, ce dernier ne saurait se passer de la forme étatique qui représente le pôle conceptuel au travers duquel le politique se fixera, se modèlera *nécessairement*¹⁵.

le détail cette question de la formation de l'« homogénéité » et de l'« amitié » nationales dans l'œuvre de jeunesse du juriste, aux p. 40-66 en particulier.

- 13 Voir Carl Schmitt, *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, trad. Marie-Louise Steinhauser, préf. Julien Freund, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2004, p. 95-101. Le juriste regardait le *pluriversum*, la pluralité des États, comme « l'expression authentique d'un pluralisme bien compris », affirmant que les porteurs d'un monde politique pluraliste ne sauraient être que les États (Carl Schmitt, « Éthique de l'État et État pluraliste », dans *Parlementarisme et démocratie*, trad. Jean-Louis Schlegel, Paris, Éditions du Seuil, 1988, p. 129-150).
- 14 Derrida a soutenu que l'État « sert souvent [à Schmitt] de *télos* ou de fil conducteur pour sa définition du politique » (*Politiques de l'amitié*, *op. cit.*, p. 140).
- 15 Gérard Mairet croit ainsi remarquer que, « [v]oulant penser la politique indépendamment de l'État », la théorie schmittienne « en vient finalement à prêter à la politique elle-même ce qui, dans son ensemble, appartient à l'État historique. [...] De ce point de vue, il n'y a[urait] pas de différence entre la politique et l'État » chez le jeune Schmitt (*Les Grandes Œuvres politiques. Introduction à la théorie politique*, Paris, LGF, coll. « Le livre de poche », 1993, p. 258).

Le libéralisme et le pluralisme provoqueraient, quant à eux, des regroupements « fonctionnels » à l'origine d'un sapement du politique et de l'unité souveraine de l'État. Toute volonté économique ou éthique de rompre avec l'intangibilité des frontières est ensuite vécue comme une tentative qui viserait à découpler nation et démocratie, couple inséparable s'il en est. Pour le jeune Schmitt, la démocratie ne peut se penser au-delà des nations : le concept d'humanité, par exemple, est récusé comme une notion abstraite susceptible d'entraîner, dans son instrumentalisation, un effacement du politique¹⁶.

Cependant, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la pensée de Carl Schmitt connaîtra un revirement notable. Désormais, le juriste est d'avis que

[l]'ère des États est à son déclin. Tout commentaire est dorénavant superflu, *écrit-il*. Et c'est aussi la fin de toute la superstructure de concepts relatifs à l'État édifiée en quatre siècles de labeur intellectuel par une science du droit public et du droit des gens de caractère eurocentrique. L'État, modèle de l'unité politique, et investi du monopole étonnant entre tous, celui de la décision politique, l'État est détrôné¹⁷.

Ce constat nécessiterait la transition vers une nouvelle théorie des relations internationales, en l'occurrence celle des « grands espaces » et du *Grossraum* européen. Schmitt s'étonne que la conceptualité politique classique soit maintenue telle quelle, alors que, pour lui, les États européens ne seraient plus capables d'être souverains dans le plein sens du terme comme par le passé, entendons d'assurer à eux seuls leur sécurité, leur bien-être et leur indépendance.

Dans la confrontation de l'après-guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique, l'auteur de *La Notion de politique* ne perçoit aucun *nomos*,

16 « L'unité politique ne saurait, vu sa nature, être universelle au sens où elle serait une unité englobant toute l'humanité et la planète entière » (Carl Schmitt, *La Notion de politique*, *op. cit.*, p. 95). L'humanité ne serait pas un concept politique, puisqu'elle n'a évidemment pas d'ennemi sur cette planète.

17 Carl Schmitt, préface de 1963 à *La Notion de politique*, *ibid.*, p. 42-43.

aucun ordre concret spatialisé¹⁸. Les deux superpuissances seraient incapables à remplir la fonction tenue précédemment par les États, à savoir, en fin de compte, l'inférence d'un « plurivers ». La Révolution russe et l'ingérence impérialiste que Schmitt identifie à un retour de la « guerre juste » chercheraient toutes deux à miner les gouvernements étrangers, à détruire l'ordre social des autres pays dont ils relativisent la pleine souveraineté – *de facto* pour la guerre révolutionnaire, et *de jure* pour la « guerre juste » menée au nom du concept d'humanité –, mais sans charrier un principe fondamental de répartition de l'espace, étant donné qu'ils visent l'instauration d'un *universum* ou d'un « univers »¹⁹.

156

En dépit de cela, le nouvel ordre mondial que souhaitait le juriste et qu'il pensait même voir se dessiner²⁰ renouerait avec le principe du *pluriversum*. L'Europe, telle qu'elle se reconstruit selon lui après la seconde guerre mondiale, ressemblait à un fantôme de juristes à l'avenir tout à fait improbable, mû par des idéaux détachés des réalités *essentiels* du politique. La « reconstruction » européenne lui apparaissait comme une entreprise menée à l'encontre des Allemands vaincus et qui manquait, par ailleurs, de se doter des attributs du politique. L'Europe aurait été kidnappée par des esclaves et soumise au dictat des triomphateurs américains. Schmitt rédige des pamphlets particulièrement virulents à l'égard du Tribunal de Nuremberg ou de l'ancienne Société des Nations

18 « Par *nomos*, je n'entends pas ici une série de règles et d'accords internationaux, mais le principe fondamental de répartition de l'espace terrestre. La structure du droit international repose sur certaines notions et mesures spatiales relatives au sol et à la surface de la terre » (Carl Schmitt, « Changement de structure du droit international », dans *La Guerre civile mondiale. Essais [1943-1978]*, trad. et prés. Céline Jouin, Maisons-Alfort, Ère, coll. « Chercheurs d'ère », 2007, p. 29). Il s'agit donc d'un acte constituant qui ordonne l'espace. Voir également Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre dans le droit des gens du Jus Publicum Europaeum*, trad. Lilyane Deroche-Gurcel, révisé, éd. Peter Haggenmacher, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2001, p. 70-83.

19 Carl Schmitt, « L'ordre du monde après la Deuxième Guerre mondiale », dans *La Guerre civile mondiale, op. cit.*, p. 72-73 en particulier.

20 « Il semble que nous soyons en train de traverser cette étape et que le système bipolaire-dualiste soit en train de se dissoudre en une structure pluraliste-multipolaire [...]. Le pluralisme des espaces devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui est en réalité *un pluralisme des grands espaces* » (*ibid.*, p. 77-78 ; c'est moi qui souligne).

qu'il identifie à la prétention universaliste de l'ingérence mondiale ayant pour conséquence funeste l'abolition de toute limitation ou de toute distinction raisonnable²¹. En réponse aux tentatives de reconstruction du Vieux Continent qu'il juge infécondes, il conçoit alors un équilibre mondial reposant sur l'instauration d'une pluralité de « grands espaces » (le *Grossraumordnung*). Après 1945, Schmitt réagit donc à ce refus européen du politique, à cette « politique » imposée par les deux blocs et tendanciellement déspatialisée et indirecte, en acceptant les conditions du défi de la post-étaticité.

Bien qu'ils se soient engagés sur la voie de l'universalisme, les États-Unis d'Amérique, admet Carl Schmitt, auraient tout de même apporté une contribution décisive à la composition d'un nouveau pluralisme, en concevant par le passé une doctrine – la doctrine Monroe de 1823 – qui dissociait l'intérêt politique national du territoire compris au sens classique du terme.

Selon la doctrine Monroe, il existe une zone intéressant directement la sécurité des États-Unis, au sein de laquelle ceux-ci récusent toute ingérence d'une puissance étrangère et se réservent eux-mêmes un droit d'intervention quasi illimité ; de surcroît, l'étendue de cette zone relève de leur seul jugement, de sorte qu'elle peut aller jusqu'à englober l'ensemble de l'hémisphère occidental²².

Les États-Unis auraient abandonné cette doctrine²³, mais c'est en s'en inspirant que Carl Schmitt formule sa propre théorie qu'il oppose, par

21 On lira, notamment, la traduction française de deux textes importants de Carl Schmitt à ce sujet, *La Question clé de la Société des Nations* et *Le Passage au concept de guerre discriminatoire*, trad. et prés. Robert Kolb, Paris, Éditions A. Pedone, 2009.

22 Jean-François Kervégan, « Carl Schmitt et "l'unité du monde" », *Les Études philosophiques*, n° 1, janvier 2004, p. 12.

23 La déclaration de Panama d'octobre 1939 aurait infléchi, dans un premier temps, le sens de cette doctrine. Désormais, elle concerne également les mers jusqu'auxquelles s'étendront les frontières des États-Unis, alors que, par le passé, elle ne faisait allusion qu'à la terre ferme de l'« hémisphère occidental ». Les États-Unis auraient progressivement identifié l'« hémisphère occidental », qui était devenu indissociable de la doctrine Monroe, « à tout ce qui moralement, culturellement ou politiquement constitue la substance de cet hémisphère. »

ailleurs, au principe universaliste qui mènerait à l'ingérence de tous en tout. Dans l'idée d'« espace », que celui-ci soit « grand » ou non, il y aurait l'idée de limiter et de répartir l'intervention : d'après le juriste, il s'agirait donc d'un *principe de droit et d'ordre*. Déjà en 1939, celui-ci soutient dans un article intitulé « *Grossraum gegen Universalismus* » que l'essentiel serait que la fameuse doctrine de Monroe demeure « authentique et intacte », en dépit des adaptations qu'elle connaîtrait aux États-Unis – en dépit de la « trahison » de Wilson qui en a fait une doctrine universelle –, et ce « *aussi longtemps que l'on s'en tient à la conception d'un grand espace concrètement déterminé, à l'intérieur duquel il ne doit pas y avoir d'ingérence de la part de puissances étrangères à cet espace*²⁴ ». À en croire ce que défend le juriste, nous aurions affaire à un principe conçu sur la base de l'« espace concret », voué à battre en brèche l'effet que Schmitt juge destructeur des méthodes universalistes qui fourniraient continuellement des prétextes aux ingérences de la part de puissances étrangères à un espace concerné.

Plus concrètement, cette théorie des « grands espaces »²⁵ prévoit la suppression des entités étatiques *en tant que lieux de souveraineté*, ainsi que leur incorporation au sein d'un espace plus vaste « allant bien au-delà du *territoire étatique*²⁶ » ; un espace aux limites indéterminées, ou plutôt flexibles, où chacun des peuples phagocytés disposerait de droits différentiels.

À la représentation « microspatiale » (*kleinräumig*) d'un *territoire* clos, corollaire du concept classique de l'État souverain, doit se substituer

L'invasion de Cuba aurait ensuite composé le signal qui annonça le passage à l'impérialisme et au principe de la « porte ouverte » qui devait remplacer une doctrine Monroe dorénavant datée (Carl Schmitt, « Changement de structure du droit international », dans *La Guerre civile mondiale, op. cit.*, p. 34-41 en particulier).

24 Carl Schmitt, « Grand espace contre universalisme. Le conflit sur la doctrine de Monroe en droit international », dans *Du politique. « Légalité et légitimité » et autres essais*, éd. Alain de Benoist, Puiseaux, Pardès, coll. « Révolution conservatrice », 1990, p. 127. C'est moi qui souligne.

25 Carl Schmitt a exposé les principaux jalons de sa théorie dans *Völkerrechtliche Grossraumordnung mit Interventionsverbot für raumfremde Mächte. Ein Beitrag zum Reichsbegriff im Völkerrecht* [1939], Berlin, Duncker & Humblot, 1991.

26 Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre, op. cit.*, p. 279. C'est l'auteur qui souligne.

celle d'un *espace* (terrestre, maritime, aérien) qui a vocation à être « grand », c'est-à-dire à excéder les limites de l'État²⁷.

L'espace ne saurait donc être entendu au sens d'un territoire élargi, puisqu'il ne se borne pas uniquement à caractériser un simple changement d'échelle géopolitique, mais il signifie, en outre, une transformation *qualitative* de l'être-politique.

D'autre part, la constitution d'un « grand espace » devra se faire sous la houlette de ce que Schmitt appelle un « centre » – le centre du *Reich*, une nouvelle Rome, c'est-à-dire un État-pilote qui gouvernerait une pluralité de peuples. Chaque « grand espace » se constituerait, par conséquent, autour d'un centre étatique qui, de fait, troquerait sa qualité d'État contre celle d'empire, de *Reich*, et qui reconnaîtrait des droits en propre aux différents peuples réunis dans l'entité « macrospatiale »²⁸. Ces droits seraient assurés par les anciennes structures étatiques, alors que la politique – autrement dit, alors que la décision d'entrer en guerre – échoirait, quant à elle, au centre du « grand espace ». Les empires composent désormais les puissances dirigeantes, « dont l'idée politique rayonne dans un *Grossraum* déterminé, et qui, par principe, excluent de ce *Grossraum* les interventions de puissances étrangères d'autres espaces²⁹ ». Chaque *Reich* posséderait donc un « grand espace », sans que ces deux termes ne recourent une réalité identique. Bien entendu, le juriste allemand estime que c'est sous l'impulsion du Reich allemand qu'un « grand espace » européen serait appelé à

27 Jean-François Kervégan, « Carl Schmitt et "l'unité du monde" », art. cit., p. 13. C'est l'auteur qui souligne.

28 Nicolaus Sombart, qui côtoya de très près le juriste, prétend que le paradigme de « l'Allemagne impériale » représentait « le thème existentiel central de la vie de Carl Schmitt » (*Les Mâles vertus des hommes Allemands. Autour du syndrome Carl Schmitt*, trad. Jean-Luc Evard, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Passages », 1999, p. 8). Selon le fils du grand sociologue allemand, dans les années 1980, les milieux universitaire et intellectuel auraient redécouvert « le faux Carl Schmitt », à savoir le « concepteur de cette machine célibataire qu'est l'"État" », plutôt que de lui reconnaître les qualités d'un « pionnier de la révolution géographique » (*Chroniques d'une jeunesse berlinoise [1933-1943]*, trad. Olivier Mannoni, Paris, Quai Voltaire, 1992, p. 324).

29 Carl Schmitt, *Völkerrechtliche Grossraumordnung*, op. cit., p. 49.

unifier le Vieux Continent³⁰. Transparaît, assez visiblement, l'ambition schmittienne de restaurer le premier Reich, de ressusciter l'Empire romain des rois germaniques ou, pour le dire autrement, de refaire « Rome ». Du moins, la constitution d'un « grand espace » européen lui évoque-t-elle l'éminence de la domination germanique sur l'Europe, le souvenir de l'*Imperium Teutonicum*, puisqu'après tout, Schmitt l'écrira dans ses journaux après la guerre, « *Raum* est le même mot que *Rom*³¹. »

Cette unification européenne serait envisageable sur la base d'un critère d'appartenance chrétien. Schmitt n'a d'ailleurs cessé d'identifier l'Europe à la chrétienté qui représenterait ainsi une solide alternative aux blocs soviétique et libéral, puisqu'il demeure persuadé que marxisme et libéralisme sont tous deux la conséquence d'un noyau métaphysique athée et de croyances immanentistes. De cette façon se composerait un *ordre multipolaire* basé sur la coexistence de plusieurs blocs autonomes – les « grands espaces », dotés chacun de leur propre doctrine Monroe, c'est-à-dire en fin de compte du pouvoir de définir, d'interpréter et d'appliquer. Le *Grossraumordnung* serait fondé sur la coexistence de plusieurs « grands espaces » reconnaissant d'autres « grands espaces » à côté d'eux, et instaurant ainsi un équilibre international, un « ordre » (*Ordnung*) multipolaire de la terre³². Par ailleurs, Schmitt estime que le pacifisme promu en Europe après la guerre ne saurait, en aucun cas,

30 Schmitt écrit à ce propos dans ses journaux, en avril 1948 : « [N]ous autres, en Allemagne, nous nous trouvons encore et toujours au centre (*Mittelpunkt*), et nous avons à régler en nous-mêmes, sans aucune aide de l'Ouest ou de l'Est, la problématique la plus redoutable » (*Glossarium. Aufzeichnungen der Jahre 1947-1951*, préf. Eberhard Freiherr von Medem, Berlin, Duncker & Humblot, 1991, p. 120).

31 *Ibid.*, p. 317. Cette idée semble avoir profondément préoccupé le penseur de Plettenberg, tant il insistera auprès du jeune Sombart, avec une attention particulière, sur l'intime connexité qui lierait les deux vocables : « “Mais que fais-tu du mot *Rome* ? Rome et Raum, c'est lié”, me dit-il » (*Chroniques d'une jeunesse berlinoise*, op. cit., p. 307). Voir aussi Carl Schmitt, « Raum und Rom — Zur Phonetik des Wortes Raum », dans *Staat, Großraum, Nomos. Arbeiten aus den Jahren 1916-1969*, éd. Günter Maschke, Berlin, Duncker & Humblot, 1995, p. 491-495.

32 Déjà en 1943, le publiciste allemand soutenait que, jusqu'à ce jour, la terre était « suffisamment grande pour abriter plusieurs grands espaces au sein desquels les hommes épris de liberté peuvent défendre leur substance propre et leur spécificité historique, économique et spirituelle » (« Changement de structure du droit international », dans *La Guerre civile mondiale*, op. cit., p. 50).

prodiguer les propriétés vertueuses du politique. Dans sa construction de l'après-guerre, l'Europe aurait tout bonnement oublié de fonder le patriotisme européen sur l'identification d'un autre, d'un ennemi ; elle aurait omis de se réaliser sur l'homogénéité d'un peuple chrétien à même d'édifier une forme authentiquement politique pour le continent. Le publiciste conservateur battait ainsi en brèche l'idéal du refus de la puissance. Il souhaitait faire de l'Allemagne le « pôle impérial » d'une nation chrétienne, refusant d'un même geste les formules pour l'Europe qu'il jugeait *politiquement* « neutres ».

Dans une très longue lettre adressée à Julien Freund le 4 mars 1974, Carl Schmitt sous-entendait que Raymond Aron et lui-même partageaient des présupposés identiques qui réclamaient que l'on repense l'espace politique :

Je lis et relis le livre de M. Raymond Aron la *République impériale*³³. Mon exemplaire du livre est souillé par une masse de gloses marginales. Il s'agit de la réalité : le développement d'une nouvelle notion de l'espace et d'un « sens de l'espace » est la conséquence immanente de la Société industrielle ; c'est la raison pour laquelle je parle de « grand espace »³⁴.

Douze années plus tôt, le juriste de Plettenberg avait effectivement soutenu que le nouveau *nomos* de la terre correspondait désormais au « partage de la terre en régions industriellement développées et moins développées³⁵ » ; autrement dit que la signification actuelle de l'espace avait trait au développement industriel et à l'aide qui y était directement liée. L'évocation de l'échange épistolaire qu'a entretenu Carl Schmitt avec Raymond Aron ou avec Alexandre Kojève (que j'ai brièvement présenté en introduction) nous rappelle que les réflexions du juriste allemand au sujet du « grand espace » ne sont pas complètement passées inaperçues en France du vivant de leur auteur. L'« État homogène

33 Raymond Aron, *République impériale. Les États-Unis dans le monde 1945-1972*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

34 Carl Schmitt cité par Piet Tommissen, « Raymond Aron face à Carl Schmitt », art. cit., p. 125.

35 Carl Schmitt, « L'ordre du monde après la deuxième guerre mondiale », dans *La Guerre civile mondiale*, op. cit., p. 81.

universel » de Kojève était certes diamétralement opposé à l'idée que Schmitt se faisait de la gestion de l'espace mondial durant la Guerre froide, mais la nature de la correspondance entre les deux hommes atteste que le penseur allemand, préoccupé au lendemain de Yalta par la question du *nomos*, avait trouvé un interlocuteur digne de ce nom de l'autre côté du Rhin.

SCHMITT ET LES DISCUSSIONS THÉORIQUES SUR L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

162

Depuis une quinzaine d'années, les études schmittiennes se sont élargies, plus systématiquement, à la question d'une prorogation continentale et européenne du concept de politique. Le chercheur Tomas Kostelecky s'autorise, parmi d'autres, à interpréter le concept de *Grossraum* comme l'analyse intéressante d'un effacement tendanciel des frontières. Carl Schmitt aurait pressenti le déplacement progressif du lieu de la souveraineté depuis les entités étatiques vers un « grand espace » européen, préfigurant de ce fait l'avènement d'une construction d'échelle continentale³⁶.

La *Grossraumtheorie* a également pu jouer un rôle relativement influent dans les considérations de personnalités telles que Günter Maschke ou Peter Sloterdijk en Allemagne. Le politologue Günter Maschke, à qui l'on doit la réédition de nombreux textes de Schmitt chez Duncker & Humblot, considère que « celui qui parle aujourd'hui de l'Europe doit dire aussi clairement s'il entend servir l'"universalisme" ou le "grand espace"³⁷ », comprenons qu'il doit affirmer s'il entend servir l'univers ou le plurivers. Maschke perçoit l'unification européenne comme un processus décidé et contrôlé par les États-Unis, allant jusqu'à prétendre que l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui, ne serait pratiquement qu'une gigantesque « Amérique latine de luxe » pour ce pays. L'Union européenne ne lui apparaît effectivement pas comme l'établissement

36 Tomas Kostelecky, *Aussenpolitik und Politikbegriff bei Carl Schmitt*, München, Neubiberg-Institut für Staatwissenschaften, 1998.

37 Günter Maschke, « Unité du monde et grand espace européen », juin 1993, allocution donnée à Rome à l'occasion du 4^e symposium de la revue *Pagine Libere*.

d'un « grand espace » européen, ce vers quoi elle se devrait pourtant de tendre, mais plutôt comme l'extension de l'aire d'influence américaine, c'est-à-dire comme une étape dans l'entreprise d'unification mondiale portée par les États-Unis. Le politologue allemand soutient que, tant qu'elle acceptera de se soumettre aux intérêts américains, l'Europe ne saurait offrir un visage d'unité.

On peut penser que le philosophe Peter Sloterdijk partage pour partie les propos de son compatriote. À tout le moins, il évoque quant à lui « l'absence européenne » qui serait l'une des conséquences du terme de la seconde guerre mondiale. À l'instar de Carl Schmitt qu'il n'hésite pas à citer³⁸, Sloterdijk estime qu'après 1945, le Vieux Continent se serait reconstruit en recourant à un système d'actions de substitution. Aurait débuté « une ère des idéologies du vide » qui eurent toutes pour mission de justifier, ou d'interpréter, la chute de l'Europe « hors du centre du monde politique³⁹ ». Dans *Si l'Europe s'éveille*, le philosophe exhorte les Européens, au lendemain de la chute du Mur de Berlin, à retrouver la politicalité perdue du Vieux Continent, maintenant que l'étau des deux superpuissances s'est enfin desserré. Sloterdijk est d'avis que

[l]a fonction quintessentielle de la constitution de l'Europe tient dans *un mécanisme de transfert de l'Empire*. L'Europe se met en marche dans la mesure où elle parvient à revendiquer l'Empire qui existait avant elle, et à le transformer [...] ; l'idée directrice de son imagination politique est une sorte de métempyscose de l'Empire romain à travers les peuples européens déterminants et susceptibles de faire l'histoire⁴⁰.

38 Sloterdijk relève que « Carl Schmitt, arrivé à un grand âge », avait déjà souligné combien l'Europe avait été « soulevée du centre de la terre », et qu'une telle remarque renfermerait « quelque chose de non dit que l'on peut saisir plus clairement après 1989 », à savoir « la conception selon laquelle le fait de ne plus avoir d'idée du monde dans son ensemble serait une nouvelle vertu européenne » (Peter Sloterdijk, *Si l'Europe s'éveille. Réflexions sur le programme d'une puissance mondiale à la fin de l'ère de son absence politique*, trad. Olivier Mannoni, Paris, Mille et une nuits, coll. « Essais », 2003, p. 38-39).

39 *Ibid.*, p. 25.

40 *Ibid.*, p. 52. C'est moi qui souligne.

À en croire l'auteur allemand, l'Europe devrait se réapproprier un tel mythe constitutif ; ce qu'elle fut tout bonnement incapable de réaliser jusqu'à présent, Sloterdijk regardant la Communauté économique européenne comme « une simple construction typique de l'ère de l'absence⁴¹ ». Il serait bien plutôt nécessaire de mettre en jeu le principe de l'Empire dans une sorte de métamorphose historique. Les États-nations auraient besoin de transcender leur propre territoire dans une aire post-impériale, dans un macro-espace politique, à même de redonner de la puissance au continent européen qui ne saurait être tenu durablement à l'écart de ses racines, entendons à l'écart du principe de puissance.

164

Cette idée d'après laquelle l'Europe aurait à se repenser comme le cadre actuel du « politique » – dans une acception schmittienne du terme –, nous la retrouvons, côté français, chez Alain de Benoist et les tenants de l'ancienne Nouvelle Droite⁴². Tout comme l'auteur du *Nomos de la Terre*, les théoriciens de la Nouvelle Droite ont délaissé le principe suivant lequel l'État-nation pourrait encore constituer un cadre approprié pour la politique⁴³. Ils visent plutôt une « Europe intégrale », soulignant qu'il demeure impératif que soient conservées les particularités culturelles de l'Europe dans son ensemble. La pensée de Carl Schmitt leur permet ainsi d'espérer que le continent européen puisse être à même de renouer avec une « grande politique » : l'Europe devrait cesser de se laisser diviser par les superpuissances qui viendraient l'empêcher de distinguer correctement ses amis et ses ennemis. Son identité culturelle spécifique

41 *Ibid.*, p. 66.

42 Alain de Benoist est, par ailleurs, l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages consacrés à Carl Schmitt, parmi lesquels : *Carl Schmitt actuel. Guerre « juste », terrorisme, état d'urgence*, « *Nomos de la Terre* », Paris, Éditions Krisis, 2007. On lui doit également une bibliographie tout à fait remarquable, ne fût-ce que par son exhaustivité, qui recense la littérature primaire et secondaire : *Carl Schmitt. Internationale Bibliographie der Primär und Sekundärliteratur*, Graz, Ares Verlag, 2010. Sur l'importance de la pensée du juriste dans les réflexions de Benoist et des membres de la Nouvelle Droite française, voir Jan-Werner Müller, « 13. L'intégrisme européen et l'essor de la (des) nouvelle(s) droite(s) européenne(s) », dans *Carl Schmitt, op. cit.*, p. 288-303.

43 *Ibid.*, p. 289.

l'appelle à jouer un rôle authentiquement politique, ainsi qu'à résister à la monoculture mondiale que dicterait et qu'imposerait l'Amérique. Face à l'avènement de la globalisation et devant les luttes armées que les États-Unis mèneraient en vue « d'asseoir leur domination absolue sur le monde », Alain de Benoist déplore que « [s]ur cet échiquier, la grande absente est l'Europe », qui aurait, pour sa part, refusé de penser le *nomos* de demain et de « se doter des moyens de la puissance⁴⁴ ». Cependant, poursuit l'auteur, sous le pseudonyme de Robert de Herte, ceci n'empêchera pas qu'« [u]n nouveau "Nomos de la Terre" va de toute façon se mettre en place⁴⁵ », les Européens ayant tout intérêt à se réveiller et à prendre part à cette course.

Le jeune Carl Schmitt avait exprimé son doute vis-à-vis d'une extension du domaine du politique au-delà du cadre statonational. Le concept de « *Bund* », qu'il développe durant ces mêmes années, est pourtant de plus en plus regardé à l'heure actuelle comme une réflexion susceptible d'appréhender le phénomène d'intégration régionale et de macro-régionalisme institutionnel en Europe. L'idée schmittienne d'un *Bund*, d'une « union » ou d'une « fédération » d'États, apparaît en 1928 dans la *Verfassungslehre*⁴⁶. Elle stipule qu'un « pacte fédératif » (*Bundesvertrag*) se doit d'assurer l'existence politique de chacun des États membres de la fédération ; « et il en résulte même que l'existence est garantie à chaque membre individuellement face à tous, et par tous les membres face à chacun isolément et face à tous ensemble⁴⁷ ».

Cette notion de *Bundesvertrag* poussera certains commentateurs allemands à voir dans les théories de Carl Schmitt la clé capable de mettre un terme au flou conceptuel qui entoure cet artéfact, présumé *sui generis*, que composerait l'Union européenne. Christoph Schönberger, dont les

44 Robert de Herte, « Vers un nouveau Nomos de la Terre », *Éléments*, n°122, automne 2006, texte disponible sur Internet à l'adresse suivante : <www.grece-fr.com/?p=1561>.

45 *Ibid.*

46 Carl Schmitt, *Théorie de la Constitution*, trad. Lilyane Deroche, préf. Olivier Beaud, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 1993, chap. 29 « Notions fondamentales d'une théorie constitutionnelle de la fédération », p. 509-525.

47 *Ibid.*, p. 515.

thèses furent prolongées par Ulrich K. Preuss⁴⁸, est d'avis qu'à travers l'élaboration de son concept de « fédération » (*Bund*), Schmitt aurait posé les jalons théoriques d'une troisième forme fédérale, distincte de l'État fédéral et de la Confédération classique, dont l'Union européenne ne serait qu'une manifestation⁴⁹. Par la suite, Helmut Wagner a lui aussi émis la thèse que le concept de *Bund*, qui concède le dernier mot aux États membres dans la délégation des compétences, mettrait un terme aux difficultés que rencontrent les chercheurs et les hommes politiques à caractériser avec précision la nature de l'Union européenne⁵⁰.

En France, Olivier Beaud s'est appuyé sur la notion schmittienne de « pacte fédératif », dans l'optique de concilier des éléments que l'on pourrait juger inconciliables en théorie du droit. Le propre de cette théorie du pacte fédératif, que Beaud présente dans son ouvrage intitulé *Théorie de la fédération*, est que la mise sur pied de la Fédération n'éclipse pas pour autant le caractère d'unité politique des États membres qui l'ont conclue. « Il faut donc en déduire que cette union politique ne débouche pas sur une fusion dans un nouvel ensemble qui abolirait l'existence politique des unités membres [...] et la conservation de ses éléments constitutifs⁵¹. » L'idée de « libre convention » (*freier Vertrag*) que Carl Schmitt explicite dans la *Verfassungslehre*⁵² permettrait de comprendre que la Fédération, différente de la forme-État, « est une forme politico-juridique dont l'existence procède d'une libre association

48 Ulrich K. Preuss, « Europa als politische Gemeinschaft », dans Gunnar Folke Schuppert, Ingolf Pernice et Ulrich Haltern (dir.), *Europawissenschaft*, Baden-Baden, Nomos, 2005, p. 489-539.

49 Christoph Schönberger, « Die Europäische Union – Zugleich ein Beitrag zur Verabschiedung des Staatenbund-Bundesstaat-Schemas », *Archiv des öffentlichen Rechts*, vol. 129, cahier n° 1, mars 2004, p. 81-120.

50 Helmut Wagner, « La Notion juridique de l'Union européenne : une vision allemande », trad. Pascal Bonnard, *Notes du Cerfa*, n° 30(a), février 2006, p. 1-13, texte disponible sur Internet à l'adresse suivante : <www.ifri.org/files/Cerfa/Note_Wagner_MR.pdf>.

51 Olivier Beaud, *Théorie de la fédération*, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2009, p. 103.

52 Carl Schmitt, *Théorie de la Constitution*, op. cit., p. 201. L'expression « *freier Vertrag* » a été traduite en français par « pacte libre », comme le relève d'ailleurs Olivier Beaud, qui a préfacé cet ouvrage.

d'unités politiques⁵³ ». Elle est une union librement consentie entre États ; il n'en résulte aucune absorption des entités étatiques, des unités politiques constituantes, dans cet ensemble plus vaste que représente la Fédération. Dans cette conception de droit public de la Fédération, les sujets du pouvoir constituant que sont les auteurs du pacte fédératif continuent bel et bien d'exister sans que la personne collective créée ne fasse écran entre ses fondateurs et ses organes et que ceux-ci se substituent à ceux-là. Une telle construction permettrait ainsi de solutionner partiellement les contradictions auxquelles achoppent les spécialistes de l'Union européenne⁵⁴. La Fédération est beaucoup plus qu'une simple Confédération, avec laquelle elle partage la création par un traité et le maintien de la souveraineté des États membres, mais moins qu'un État fédéral. L'union d'États, que l'on peut rebaptiser « Fédération » à la suite des développements de Beaud, pourrait s'avérer « aussi puissante et efficace qu'un État fédéral », tout en préservant « strictement la personnalité et la souveraineté de ses constituants⁵⁵ ».

Malgré cette idée d'un « pacte fédératif », présente dans la *Théorie de la Constitution*, il ne serait pas faux de penser que s'inspirer de Carl Schmitt dès lors que l'on appréhende philosophiquement, voire normativement, l'espace européen recouvre, à vrai dire, deux voies *a priori* différentes, selon que l'on exhume les arguments étatistes du juriste – le refus de toute sortie du politique en dehors de l'État – ou que l'on se réfère à sa théorie des « grands espaces ». Dans les deux cas, on pourrait trouver des invariances analytiques, ou une vue permanente : l'idée, par exemple, d'une homogénéité de la communauté politique de base, que celle-ci soit étatique ou trans-, voire post-étatique ; une homogénéité fondée sur un critère d'appartenance unique (généralement religieux), etc.

53 Olivier Beaud, *Théorie de la fédération*, *op. cit.*, p. 117.

54 Beaud commence son ouvrage par une question : « L'Union européenne est-elle une fédération ? », sur laquelle il revient dans la conclusion du livre en écrivant : « Au moins peut-on espérer avoir fourni quelques matériaux nécessaires pour être en mesure d'y répondre » (*ibid.*, p. 425).

55 Charles Leben, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? », contribution à *The Jean Monnet Working Paper*, n°7/00, 2000, à l'occasion du symposium : « Responses to Joschka Fischer », texte disponible sur Internet à l'adresse suivante : <www.centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/papers/00/00fo301.html>.

L'intuition d'une structuration du débat contemporain sur la construction européenne autour d'un clivage qui opposerait les partisans d'une « Europe kantienne », d'un côté, aux partisans d'une « Europe schmittienne », de l'autre, a été brièvement défendue par Zaki Laïdi⁵⁶. Lors du débat consacré à la « puissance » européenne (l'Europe est-elle une puissance civile ? Doit-elle devenir une puissance militaire ?), Laïdi avait opposé à la conception kantienne l'alternative théorique d'une « Europe schmittienne », à savoir d'une organisation continentale dotée d'une véritable force militaire, capable d'identifier, de désigner l'ennemi des Européens, et de le combattre avec des moyens en conséquence. L'auteur semble remarquer qu'il existe des limites patentées à l'étatisme souvent présumé indéfectible du juriste allemand, mais la signification qu'il donne à ce paradigme qu'il croit forger ne rend pas suffisamment compte à elle seule de l'ampleur sémantique – ou disons plutôt : de la nature complexe – de l'influence de la pensée schmittienne qui pèse, parfois même lourdement, sur les réflexions d'intellectuels en fin de compte très différents. Une Europe conçue et pensée dans le sillage de l'œuvre de Carl Schmitt peut prendre des orientations conceptuelles diverses qui ne s'avèrent pas pour autant contraires, suivant que l'on fasse écho à son étatisme de jeunesse ou à son pan-européisme plus tardif. En effet, les réflexions du penseur de Plettenberg ont aussi bien concerné Alain de Benoist que Pierre Manent, Étienne Balibar ou encore Daniel Bensaïd, soit le spectre politique envisagé dans toute son envergure. Or, à n'en pas douter, de tels auteurs sont loin de partager des considérations identiques pour ce qui concerne le phénomène d'intégration macro-régionale européen.

Qu'ils soient de gauche ou de droite, les contempteurs d'un découplage possible entre nation et démocratie, ou d'un libéralisme qui saperait l'autorité du politique, sont susceptibles de retirer de l'argumentaire schmittien, sinon une véritable matrice théorique, du moins une

56 Zaki Laïdi, « Pourquoi l'Amérique renoue-t-elle avec Carl Schmitt ? », dans « Gouvernance contre souveraineté. Les origines et les conséquences du conflit euro-américain », *Cahiers européens de Science Po*, n°4, 2003, p. 62-71 ; ou encore : Zaki Laïdi, « Peut-on prendre la puissance européenne au sérieux ? », *Cahiers européens*, n°5, 2005, p. 1-32.

inspiration certaine. Tel est peut-être le cas de Pierre Manent dans ses écrits les plus récents – en particulier dans *La Raison des Nations*, sous-titré *Réflexions sur la démocratie en Europe*⁵⁷. À l'affaiblissement des nations européennes, nous dit Manent, succéderait la tentation de s'y dérober pour trouver refuge au sein d'« une idée confuse de l'unité humaine⁵⁸ », où l'élévation d'un droit universel priverait les collectivités du pouvoir politique – signe d'une radicalisation de la méfiance libérale à l'égard du pouvoir, jusqu'ici étatique. Les nations perdraient leur légitimité au bénéfice d'une généralité humaine qui ferait advenir « une démocratie enfin pure, c'est-à-dire *non nationale* [...]»⁵⁹. D'après Manent, une fois la démocratie déconnectée de la nation, entendons dès lors que l'État souverain n'est plus autorisé à façonner lui-même l'ordre normatif singulier, consubstantiel à l'identité historique qui fonde l'appartenance politico-nationale, le régime dominant serait, d'un point de vue conceptuel, démis de sa signification et de sa portée authentiquement politiques.

Ce serait lors de la ratification du traité de Maastricht que l'Europe aurait perdu son « sens politique », qu'elle se serait détachée des « corps politiques nationaux », dans l'espoir d'acquérir une vie propre et

57 Pierre Manent, *La Raison des Nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2006. J'ai soutenu dans un article la thèse suivant laquelle cet essai redonnerait naissance aux arguments développés par Carl Schmitt durant la période de Weimar : « Pierre Manent et l'examen de la démocratie européenne. La reviviscence d'une systématique d'extraction schmittienne », *Raison publique*, n°9, octobre 2008, p. 105-129. Serge Audier avait déjà souligné « l'extrême fascination pour Schmitt » dont ferait montre Pierre Manent, insistant sur le fait que son travail d'introduction de la doctrine libérale s'inscrivait dans des cadres conceptuels *résolument antilibéraux*, hérités notamment de la pensée du publiciste westphalien (*La Pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2008, p. 148).

58 Pierre Manent, *La Raison des Nations*, *op. cit.*, p. 15. À propos de cette désaffection toute contemporaine à l'endroit du modèle stato-national, le philosophe français croit, en effet, observer que « les Européens pensent et agissent comme si l'État souverain avait à ce point rempli sa fonction qu'il peut être désormais rangé au magasin des accessoires » (*ibid.*, p. 40).

59 *ibid.*, p. 47. C'est l'auteur qui souligne.

autonome⁶⁰. Le vieil État représentatif-souverain n'aurait plus pour seule mission que d'assurer des droits libéraux et « humains » – l'État revêtirait l'attirail d'une administration *privée*, vouée à mettre en application les droits des êtres humains. L'Union européenne n'aurait fait qu'accélérer la logique d'assujettissement de la volonté des collectivités nationales et de l'appareil étatique aux individus indifférenciés, membres « du corps en croissance de l'humanité réunie [...] »⁶¹. Désancrée, détachée du terreau populaire ou de la volonté des nations, la normativité moderne participerait d'une désagrégation, d'une décomposition du domaine ou du point de vue politique qui se verrait, pour sa part, remplacé par un cadre « de plus en plus *rigoureusement moral*⁶² ». En dispensant un humanisme, nécessairement vain et creux, l'artéfact européen méconnaîtrait les spécificités de chacun des peuples qu'il abrite en son sein, puisque la doctrine qu'il diffuse prétend s'éloigner durablement de toute responsabilité envers les peuples particuliers. En d'autres termes, le concept d'humanité se substituerait à celui de nation, alors que l'on adhérerait à une morale universelle qui viendrait dénier, rabrouer l'importance des appartenances diverses et variées, dans le but d'édifier une « humanité en voie d'unification définitive⁶³ », manifestement dépourvue de sens et d'attaches politiques. Semblable conception « éthique » de l'action des hommes nous aurait rendus incapables d'agir politiquement.

Or, on sait que, pour Carl Schmitt, l'État de droit des libéraux est un État de *droits privés*, un État dont la souveraineté serait désormais circonscrite, ébréchée par la reconnaissance des libertés individuelles. Il souligne que « le trait dominant de cet État de droit bourgeois est qu'il repose sur les droits fondamentaux de l'individu » ; il rechercherait, par ailleurs, à dessein l'équilibre des principes opposés que sont les pouvoirs

60 Manent est on ne peut plus clair à ce sujet : « À partir d'un point qu'il n'est pas aisé, ni d'ailleurs nécessaire, de situer exactement, mais qu'il est commode de désigner comme le moment de "Maastricht", l'entreprise européenne subit un infléchissement décisif » (*ibid.*, p. 50).

61 *Ibid.*, p. 58.

62 *Ibid.*, p. 59. C'est moi qui souligne.

63 *Ibid.*, p. 92.

législatif et exécutif, et ce « non dans l'intérêt de l'unité politique, mais au nom de la liberté individuelle⁶⁴ ». De telles normes seraient entièrement disjointes de ce que sont les individus *publiquement*, c'est-à-dire de ce que sont les citoyens, que ces droits libéraux ne peuvent que tenir à l'écart de leurs attaches éminemment politiques – on connaît également la critique schmittienne de l'universalisme moral⁶⁵.

Pour Pierre Manent, l'État-nation est cette « forme politique » qui a concerné les Européens pendant des siècles. Il nous faudrait, d'autre part, « apprendre [ou réapprendre] à parler politiquement de la religion », puisque cette dernière serait « un grand fait collectif⁶⁶ » qui constituerait la racine du façonnage politique de notre monde. La nation serait ce partage d'une identité religieuse qui aurait force politique, pour la raison qu'elle autoriserait le façonnement formel, l'enracinement étatique du liant politico-religieux ; une identité inévitablement irréconciliable avec certaines autres appartenances humaines, étant donné que les séparations entre communautés seraient à ce point marquées et indépassables. En retour, la nation aurait pris conscience d'elle-même face à ses ennemis et aurait embrassé la forme étatique du politique – l'État-nation –, d'une manière qu'on eût pu croire, jusqu'à tout récemment, quasiment définitive. C'est ainsi que, selon Manent, l'islam pousserait aujourd'hui les Européens à se questionner quant à leur être, quant à leur essence politique en tant qu'hommes modernes-démocratiques. Le philosophe

64 Carl Schmitt, « L'État de droit bourgeois », dans *Du politique*, *op. cit.*, p. 33.

65 Carl Schmitt, *La Notion de politique*, *op. cit.*, p. 95-101 ; et Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre*, *op. cit.*, p. 119-126, 256 sq. Pour le publiciste allemand, au lendemain de la signature du traité de Versailles : « Qui dit humanité veut tromper », une phrase qu'il emprunte à Joseph Proudhon. Quiconque invoquerait l'humanité dans l'optique de combattre ses opposants, avec une morale universelle en front de bandière, refoulerait cet adversaire, d'un même geste, en dehors de la loi et de l'espèce humaine. Le juriste est d'avis que pareille alternative s'assimile à une dégénération de la guerre, attendu que contre un ennemi auquel est refusée la qualité d'être humain, tous les moyens sont bons pour le disqualifier. Non seulement une morale universelle dépolitiserait les anciens espaces de référence, mais bien plus, au sein de la pseudo-amitié mondiale, elle occasionnerait un regain subreptice du *status naturalis*, une aggravation des répercussions de la guerre qu'elle prétend pourtant condamner.

66 Pierre Manent, *La Raison des Nations*, *op. cit.*, p. 66.

français est d'avis que, si l'islam « est notre ennemi, alors c'est au sens où, comme le dit Theodor Däubler dans un impressionnant poème, "l'ennemi est la figure de notre propre question"⁶⁷ ». Manent ne le dit pas, mais ce vers tiré du *Chant de Palerme* du poète allemand Däubler a surtout connu sa postérité sous la plume de Schmitt, puisque ces mots constitueront une scansion qu'il répétera à plusieurs reprises après la seconde guerre mondiale, notamment dans *Ex Captivitate Salus*⁶⁸.

Si, dans les écrits du jeune juriste allemand, le politique ne possède aucune substance et peut s'accommoder de toute matière⁶⁹, force est de constater la vigueur avec laquelle il insiste sur les « antagonismes religieux ». Lorsqu'il s'agit d'illustrer l'ubiquité potentielle du politique, Schmitt ne mobilise qu'un seul et unique exemple : celui de la communauté religieuse⁷⁰. Demeure donc l'impression que Schmitt chercherait, par son insistance, à prouver l'existence du potentiel politique de toute amitié religieuse. Quand il précise que l'ennemi politique doit être entendu comme un ennemi public – comme un *hostis* qui n'implique aucun sentiment personnel, et non pas comme un

67 *Ibid.*, p. 76. Däubler est l'auteur d'une vaste fresque poétique, le *Nordlicht*, que Schmitt a commentée dans une monographie datée de 1916, non traduite en français (Carl Schmitt, *Theodor Daublers "Nordlicht". Drie Studien über die Elemente, den Geist und die Aktualität des Werkes*, Berlin, Duncker & Humblot, 1991). Les deux hommes étaient amis ; le juriste rend compte de cette amitié dans un court texte rédigé au sortir de la seconde guerre, « Deux tombes », dans *Ex Captivitate Salus. Expériences des années 1945-1947*, trad. et prés. André Doremus, Paris, Vrin, coll. « Textes & Commentaires », 2003, p. 141-150.

68 Carl Schmitt, « Sagesse de la cellule », dans : *Ex Captivitate Salus, op. cit.*, p. 168.

69 Par exemple, dans *La Notion de politique* Schmitt affirme que « le terme de politique ne désigne pas un domaine d'activité propre, mais seulement le degré d'intensité d'une association ou d'une dissociation d'êtres humains dont les motifs peuvent être d'ordre religieux, national (au sens ethnique ou au sens culturel), économique ou autre, et provoquent, à des époques différentes, des regroupements et des scissions de types différents » (*op. cit.*, p. 77).

70 « Une communauté religieuse qui en tant que telle fait la guerre, que ce soit contre les membres d'autres communautés religieuses ou que ce soit quelque autre guerre, transcende sa nature de communauté religieuse et constitue une unité politique » (*ibid.*, p. 76). Dans la *Verfassungslehre*, qu'il publie une année plus tard, Carl Schmitt semble réitérer de semblables considérations, soulignant que « la substance de l'égalité démocratique peut résider dans des *convictions religieuses* communes » (*Théorie de la Constitution, op. cit.*, p. 368 ; c'est l'auteur qui souligne).

inimicus, un ennemi privé que l'on pourrait aimer ou haïr –, le juriste westphalien attire l'attention sur le fait que « dans la lutte millénaire entre le christianisme et l'islam, il ne serait venu à l'idée d'aucun chrétien qu'il fallait, par amour pour les Sarrasins ou pour les Turcs, livrer l'Europe à l'islam au lieu de la défendre⁷¹ ». Selon lui, tout porte à croire que les musulmans avaient jusqu'ici composé l'ennemi sempiternel de la chrétienté. En adoptant le postulat d'un concept formel du politique, le penseur conservateur souscrivait, simultanément, à l'idée d'une réintroduction possible d'une *substance* religieuse. Pour Schmitt comme pour Manent, la nation est potentiellement religieuse quant à sa substance ; d'ailleurs, chez l'un comme chez l'autre, la seule illustration proposée est celle du cas d'une nation *identitairement* religieuse⁷². En outre, aux yeux des deux auteurs, c'est bien la prise de conscience de la possibilité d'une lutte armée avec l'ennemi qui permet au peuple d'accéder au statut politique de nation.

Au terme de son opuscule, Pierre Manent en vient à exhorter emphatiquement les Européens à retrouver la forme nationale, le foyer originel que nous n'aurions jamais dû quitter : « Redécouvrons le paysage familier⁷³ », écrit-il, le principe unificateur de nos vies. À ses yeux, l'homme moderne-démocratique doit comprendre qu'il est sur le point d'inhumer « ce Tout dans lequel tous les éléments de notre vie se rassemblent et prennent sens⁷⁴ ».

71 Carl Schmitt, *La Notion de politique*, *op. cit.*, p. 67.

72 Le parallèle entre les deux auteurs quant à l'importance du religieux dans leurs réflexions politiques respectives mériterait d'être approfondi. D'après Schmitt, les concepts siégeant à la racine de la théorie de l'État sont historiquement issus de l'Église catholique qui représente un modèle idéal, l'archétype de la forme politique, ayant fourni à l'Europe les bases systématiques d'une théorie effective de la représentation. Manent ne dit pas vraiment autre chose quand il affirme que « [l]a revendication chrétienne de vérité est au principe de la forme politique la plus vaste et la plus profonde » qu'a connue le continent européen, à savoir le modèle statonational (Pierre Manent, « Le problème théologico-politique : question résolue ou drame inachevé ? », dans Philippe Capelle [dir.], *Dieu et la Cité. Le statut contemporain du théologico-politique*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Philosophie & Théologie », 2008, p. 31).

73 Pierre Manent, *La Raison des Nations*, *op. cit.*, p. 97.

74 *Ibid.*, p. 10.

À la gauche, voire à l'extrême gauche de l'échiquier politique, Daniel Bensaïd et Étienne Balibar se sont, parmi d'autres, référés à la pensée de Carl Schmitt ; Balibar soutenant, quant à lui, que « pour connaître l'ennemi, il faut aller au pays de l'ennemi⁷⁵ ». Les réflexions de Balibar apparaissent d'ailleurs comme une piste conséquente dans l'optique de concilier le « schmittianisme de gauche » avec le refus de consacrer l'avènement du conflit comme mode d'être du politique. L'exigence d'une politisation – ou, plus simplement, d'une définition d'un « état » politique – peut déboucher, en dernière instance, sur « une résistance à la violence »⁷⁶. Le philosophe français reconnaît sans ambages que le juriste westphalien a pesé sur l'histoire des idées politiques ; il n'a du reste pas hésité à affirmer, dans sa préface à la traduction du *Der Leviathan* de Schmitt, que la pensée de celui-ci était « l'une des pensées les plus inventives⁷⁷ » du xx^e siècle. C'est en s'adossant à la théorisation schmittienne de la souveraineté, qui lui semble « indispensable » pour comprendre l'ensemble des discours ayant trait « aux limites d'application » d'un tel concept⁷⁸, que Balibar a pu développer « la thèse d'un *extrémisme du centre* », accusant l'État de droit libéral d'être doté d'une « *face d'exception* » qui participerait à l'exclusion des anormaux et des déviants⁷⁹. Mais cette prise en considération des arguments

75 Étienne Balibar, « Internationalisme ou barbarie », entretien avec Michael Löwy et Razmig Keucheyan, *SolidaritéS*, n° 30, mercredi 2 juillet 2003, p. 22.

76 Étienne Balibar, « Violence et civilité. Sur les limites de l'anthropologie politique », dans Alfredo Gómez-Muller (dir.), *La Question de l'humain entre l'éthique et l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2004.

77 Étienne Balibar, « Le Hobbes de Schmitt, le Schmitt de Hobbes », préface à Carl Schmitt, *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes. Sens et échec d'un symbole politique*, trad. Denis Trierweiler, postf. Wolfgang Palaver, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2002, p. 8.

78 Étienne Balibar, « Prolégomènes à la souveraineté : la frontière, l'État, le peuple », *Les Temps modernes*, n° 610, septembre-octobre-novembre 2000, p. 50.

79 Étienne Balibar, « Le Hobbes de Schmitt, le Schmitt de Hobbes », préface à Carl Schmitt, *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes, op. cit.*, p. 11. C'est l'auteur qui souligne. La normalité « cuirassée » de l'ordre libéral entraînerait une réaction « exceptionnelle » de ce dernier, vouée à neutraliser les conflits sociaux « et à constituer l'espace légal du pluralisme *légitime* ». Cette naissance de la « légalité » charrierait donc une part d'ombre intrinsèque à la fonction de l'État qui est le garant d'intérêts communautaires et particuliers. Balibar constate

antilibéraux du juriste, que Balibar actualise et façonne, ne l'a pas empêché de questionner les « effets destructeurs de la violence, y compris de la violence révolutionnaire⁸⁰ ». La violence détruirait la possibilité même de la politique dont le maintien nécessiterait « un moment propre de civilité », c'est-à-dire un moment à l'issue duquel serait introduit l'impératif de l'anti-violence. À bien lire Balibar, il n'est pas certain que schmittianisme et post-marxisme soient incapables d'avancer de conserve vers la génération d'une action politique de gauche.

Dans un article publié dans la revue *Les Temps modernes*, Balibar estime que la pensée du juriste « apparaît au bout de toutes les avenues dans lesquelles s'engage le débat sur les limites d'application du concept de souveraineté⁸¹ » ; débat qui concerne au premier chef la question de l'intégration européenne. Balibar est d'avis qu'il s'avère nécessaire de se confronter à la conception schmittienne de la souveraineté, pour laquelle « le souverain est celui qui exerce le pouvoir dans des conditions et sous des formes exceptionnelles⁸² », afin d'éclairer les thématiques actuelles relatives à une mutation des niveaux de pouvoir, entre pouvoir étatique et pouvoir méta-national européen. Si, au contraire de Manent, Balibar envisage l'Europe comme un espace où aurait pu s'opérer une démocratisation et une relativisation des frontières, il n'est pas sans mobiliser ouvertement les réflexions de Schmitt au préalable, bien qu'il n'en reconduise évidemment pas les ultimes conclusions.

que l'État de droit libéral est aussi État de police, État sécurisant ; ainsi en vient-il à écrire que « l'ordre libéral comporte en permanence une *face d'exception*, avouée ou dissimulée » (*ibid.*, p. 11 ; c'est l'auteur qui souligne).

- 80 Étienne Balibar, « Internationalisme ou barbarie », art. cit., p. 23.
- 81 Étienne Balibar, « Prolégomènes à la souveraineté », art. cit., p. 50. Pour un commentaire éclairé de l'importance que Étienne Balibar accorde à la théorie schmittienne de la souveraineté, on lira : Jean-Claude Monod, *Penser l'ennemi, affronter l'exception. Réflexions critiques sur l'actualité de Carl Schmitt*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire », 2007, p. 7-10, p. 29-31 notamment ; ou encore : Jean-Claude Monod, « La radicalité constituante (Negri, Balibar, Agamben) ou : Peut-on lire Schmitt de droite à gauche ? », *Mouvements*, n° 37, janvier-février 2004, p. 80-88.
- 82 Étienne Balibar, « De la souveraineté : histoire et actualité d'un problème », dans Spyros Théodorou (dir.), *L'Exception dans tous ses états*, Marseille, Parenthèses, coll. « Savoirs à l'œuvre », 2007, p. 136.

Décédé en janvier 2010, le théoricien de la LCR Daniel Bensaïd voyait dans la « dictature souveraine⁸³ », concept qu'il emprunte ouvertement à Schmitt et à son ouvrage *Die Diktatur*, l'exception révolutionnaire à l'état d'exception devenu norme, suite à la guerre permanente qu'aurait dictée l'administration Bush : « En tant que forme prolétarienne de l'état d'exception, la dictature du prolétariat, telle qu'initialement conçue par Marx, introduit ainsi, dans le feu de la guerre civile, une rupture historique dans la dialectique de l'exception et de la règle ». Lénine aurait ensuite radicalisé le concept « dans le sens d'une dictature effectivement souveraine⁸⁴ ». Puisque le droit nouveau ne saurait naître de l'ancien, la révolution exigerait un détour indispensable par l'état d'exception, en vue de faire exception à l'exception banalisée. À l'heure de la mondialisation, Bensaïd relie cependant les notions schmittiennes d'une manière toute différente : la guerre éthique ou humanitaire mènerait à une banalisation de la situation exceptionnelle, à un état d'exception *permanent* qui fait très explicitement écho à l'inversion benjaminienne entre norme et exception⁸⁵.

-
- 83 Carl Schmitt, « 4. Le concept de dictature souveraine », dans *La Dictature*, trad. Mira Köller et Dominique Ségler, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000, p. 135-154. La pierre angulaire de cet ouvrage réside dans l'opposition entre une « dictature de commissaire » qui suspend concrètement et provisoirement la Constitution pour en assurer la pérennité, et « une dictature souveraine » qui vise à abolir la Constitution en vigueur afin d'en instaurer une nouvelle. Ce deuxième type de dictature ne laisse rien subsister de l'ordre juridique établi qu'elle cherche précisément à démanteler.
- 84 Daniel Bensaïd, *Éloge de la politique profane*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque des idées », 2008, p. 75.
- 85 Dans sa huitième thèse *Sur le concept d'histoire*, Walter Benjamin fait référence à la thèse défendue par Carl Schmitt dans sa première *Théologie politique*, d'après laquelle : « Est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle. » En d'autres termes, pour Schmitt, la fonctionnalité de l'ordre juridique serait, en dernier ressort, garantie par la déclaration d'un état d'exception, par une authentique décision qui rendrait la norme de nouveau applicable à l'avenir du fait de la suspension de son efficacité. Benjamin déclare la caducité d'un tel énoncé, opérant un *renversement* du thème de l'exception. Il existerait un divorce incontestable entre le pouvoir et la faculté de l'exercer sur lequel viendrait achopper la réalisation de la norme. Étant donné que la norme se maintiendrait dans son inapplicabilité, l'état d'exception n'aurait désormais plus d'autre avenir que d'endosser les attributs de la règle : « La tradition des opprimés nous enseigne que l'«état d'exception» dans lequel nous vivons est la règle » (Walter Benjamin,

Dans la mesure où il comprend la notion profane de révolution – l'« état d'exception véritable » que Benjamin appelait de ses vœux⁸⁶ – sous le couvert de la « dictature souveraine », l'auteur français opère *un renversement de l'inversion* benjaminienne qui ne cherche aucunement à s'extirper de l'analytique schmittienne. Bien au contraire, maintenant que l'exception est la norme – un constat qui s'imposerait à quiconque se référerait à Schmitt afin de diagnostiquer les maux dont souffrirait l'ordre mondial contemporain⁸⁷ –, la pensée du juriste allemand devrait pouvoir aider à réintroduire l'exception, dans le but d'abroger l'ordre mondial globalisé⁸⁸.

Par ailleurs, Bensaïd prend appui sur la critique schmittienne du concept d'humanité afin de réfuter toute construction post-nationale, en particulier les idées habermassienne d'une Europe cosmopolitique et d'un patriotisme constitutionnel. Dans *Éloge de la politique profane*, il soutient qu'avec l'instauration d'une Cour pénale internationale, nous assisterions à l'émergence d'un « droit cosmopolitique supranational », alors même que l'essentiel du droit international repose, encore et toujours, sur la légalité interétatique des traités. Dès lors se dessinerait

une double légitimité, interétatique et cosmopolitique, la seconde demeurant dépendante en dernière instance de la souveraineté des États. En vertu de cette dualité durable, *poursuit Bensaïd*, l'Humanité ne saurait intervenir sans passer par la médiation des États. Prétendre l'abolir pour faire directement de cette Humanité abstraite le législateur

« Sur le concept d'histoire », dans *Œuvres*, trad. Maurice de Gandillac, Rainer Rochlitz et Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Essais », 2000, t. III, p. 433).

- 86 À cet état d'exception devenu permanent doit répondre un état d'exception jugé « véritable », celui qu'il s'agirait d'instaurer au moyen d'un processus révolutionnaire (voir *ibid.*).
- 87 « L'actualité de Schmitt, c'est le dérèglement du monde, le remue-ménage des territoires de la politique, la crise du droit international, la banalisation de l'état d'exception, dont il fut un penseur profond et, à bien des égards, visionnaire » (Daniel Bensaïd, *Fragments mécréants*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2007, t. II, *Un nouveau théologien*. Bernard-Henry Lévy, p. 121).
- 88 Pour une étude du rôle de l'exception et des concepts schmittiens dans les réflexions de Daniel Bensaïd, je me permets de renvoyer à mon article, « Reconsidérer la gauche marxiste à l'heure des régimes d'exception. Daniel Bensaïd, lecteur de Carl Schmitt », *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue pluridisciplinaire de la fondation Auschwitz*, n° 103, avril-juin 2009, p. 238-245.

universel pose l'épineuse question de savoir comment pourrait se manifester, en l'état actuel des choses, et autrement que par un état d'exception planétaire où la force primerait le droit, une volonté générale habilitée à exercer un pouvoir constituant sans frontières⁸⁹.

178

Le penseur de la LCR en vient à s'opposer vigoureusement aux tenants de ce qu'il appelle un « universalisme éthique » ou un « cosmopolitisme libéral », au premier rang desquels figurerait le philosophe allemand Jürgen Habermas. Les thèses de ce dernier viseraient à la suppression des médiations politiques entre l'individu et l'humanité, au bénéfice d'un droit international fondé sur « l'appartenance *directe* [des individus] à l'association des cosmopolites libres et égaux⁹⁰ ». Tel que compris par Daniel Bensaïd « [c]e droit cosmopolitique n'aurait donc plus pour sujet les États, mais l'individu souverain de l'individualisme possessif. La légitimité éthique fondée sur cette souveraineté individuelle tend à liquider l'idée de droit international au profit d'une privatisation transactionnelle et contractuelle du rapport juridique⁹¹ ». On retrouve certaines grandes lignes de l'antilibéralisme et de l'anti-individualisme schmittiens dans l'argumentaire que le théoricien français déploie dans les textes rédigés durant les dernières années de sa vie. Bensaïd se tourne d'ailleurs vers le concept de *Grossraum* qui permettrait de représenter tendanciellement le référent d'un nouveau droit international, pour lequel l'État n'aurait plus qu'un rôle subalterne à jouer. Dorénavant, l'espace d'intervention des puissances, en particulier de la puissance américaine, déborderait les limites nationales, pour composer une « zone d'intérêts globale » qu'aurait élargie la revendication d'un droit d'ingérence éthique ou humanitaire et qui « motive[rait] la quête d'une domination spatiale dépassant les frontières étatiques⁹² ». L'auteur fait toutefois un contresens lorsqu'il semble soutenir que Schmitt condamnait en son temps l'émergence de « grands espaces » ; il rappelle que le juriste avait montré

89 Daniel Bensaïd, *Éloge de la politique profane*, op. cit., p. 89.

90 Jürgen Habermas cité par Daniel Bensaïd, *ibid.*, p. 147. C'est Bensaïd qui souligne.

91 *Ibid.*

92 *Ibid.*, p. 144-145.

combien « la confrontation interétatique est indépassable du point de vue juridique, et [combien] tout universalisme cosmopolitique dissimule en fait une visée hégémonique⁹³ ». La solution serait alors de penser *politiquement* l'universalisme, plutôt que moralement, sans se débarrasser précipitamment de l'État-nation : la lutte contre l'« ennemi de classe » pourrait servir à souder politiquement le peuple ; un plaidoyer qui n'est pas sans rappeler la lecture que Carl Schmitt avait donnée du *Manifeste du parti communiste* dans les pages de *Parlementarisme et démocratie*⁹⁴.

Yves Charles Zarka a précisé la distinction qu'il avait opérée entre les œuvres et les documents, lorsque dans un article paru dans *Le Monde* au lendemain de la publication en français du *Der Leviathan* de Schmitt, il avait affirmé que les textes du juriste allemand appartenaient à la catégorie des documents⁹⁵. Il écrit que

ce qui fait le caractère particulier du document est d'être inscrit dans un moment historique dont il est un témoignage, d'en être d'une certaine manière inséparable. En revanche, une œuvre nous interpelle au-delà de son temps, en dehors du contexte où elle a été écrite pour nous parler aussi bien de son temps que du nôtre. En ce sens [...] Schmitt est l'auteur de documents⁹⁶.

93 *Ibid.*, p. 147.

94 Dans *Parlementarisme et démocratie*, Carl Schmitt soutient que le point novateur du *Manifeste* se trouverait dans « la réduction systématique de la lutte des classes à une lutte unique » qui pousserait l'intensité de l'opposition (désormais ultime et duale) à son degré le plus extrême (*op. cit.*, p. 74). Manifestement, le juriste voyait dans la théorisation marxienne de l'ennemi de classe la survenue d'un « nouveau concept concret d'ennemi », soit l'émergence (ou la résurgence) d'une logique proprement *politique* que sa démarche phénoménologique visait à mettre en évidence. La tension dialectique entre bourgeoisie et prolétariat aurait composé une illustration exemplaire du syntagme de l'ami et de l'ennemi. Aux yeux de Schmitt, en 1927, « l'antithèse du bourgeois et du prolétariat formulée par Karl Marx » consistait ainsi à réaliser « un énorme regroupement en amis et ennemis » (*La Notion de politique, op. cit.*, p. 120).

95 Yves Charles Zarka, « Carl Schmitt, nazi philosophe ? », *Le Monde*, n°17998, vendredi 6 décembre 2002, p. VIII.

96 Yves Charles Zarka, « Carl Schmitt ou la triple trahison de Hobbes. Une histoire nazie de la philosophie politique ? », *Droits – Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridiques*, n° 45, 2007, p. 177.

Durant l'espace d'un demi-siècle, Carl Schmitt a influé sur l'ensemble du spectre politique, de l'extrême gauche italienne aux nouvelles droites européennes – et, nous venons de le voir, il continue de le faire de manière posthume. Ce tour d'horizon incomplet, très partiel, de l'importance que peuvent jouer les diagnostics et les anamnèses du théoricien du politique dans les réflexions contemporaines de nombreux intellectuels français participe à mettre au jour l'actualité patente des thèses schmittiennes – ce qui n'a jamais contraint ses lecteurs à partager les suggestions normatives qui corroborent l'analyse. Refuser que les écrits du savant de Plettenberg constituent une œuvre, au motif qu'entachés par le nazisme ils n'auraient plus rien à nous dire d'*actuel*, est un tour de passe-passe plutôt difficile à réaliser.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

JEAN-MARC FERRY est professeur de philosophie politique titulaire de la chaire de Philosophie de l'Europe de l'université de Nantes, professeur honoraire en Science politique et Philosophie morale à l'Université libre de Bruxelles, directeur du Centre de théorie politique, docteur *honoris causa* de l'université de Lausanne (2000), ancien boursier de la fondation Alexander von Humboldt (Bonn), auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont *Les Puissances de l'expérience* (1991), *Philosophie de la communication* (1994), *L'Éthique reconstructive* (1996), *La Question de l'État européen* (2000), *De la civilisation* (2001), *Valeurs et normes* (2002), *La Question de l'Histoire* (2002), *Les Grammaires de l'intelligence* (2004), *Europe, la voie kantienne* (2005), *La Religion réflexive* (2010), *La République crépusculaire* (2010), *L'Europe interdite* (2012). Il a obtenu le Prix La Bruyère de l'Académie française, en Philosophie, Morale, Sociologie, décerné par l'Institut de France « pour l'ensemble de l'œuvre » (1995), la médaille d'or de l'Académie d'Agriculture de France (2002), le prix Louis Marin de l'Académie des Sciences morales et politiques, pour *La Question de l'État européen* (2001).

JANIE PÉLABAY, philosophe de formation, est chercheure FNSP au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF). Après des recherches menées à Montréal, Oxford, Bruxelles et Luxembourg, elle poursuit sa réflexion sur l'intégration socio-politique face au pluralisme des valeurs et des cultures, en s'intéressant au langage des « valeurs communes » et à ses usages politiques (éducation civique, immigration, intégration européenne). Elle a notamment publié, avec Kalypso Nicolaïdis et Justine Lacroix (dir.), « Echoes and Polyphony. In Praise of Europe's Narrative Diversity », dans *European Stories. Intellectual Debates on Europe in National Contexts* (Oxford, Oxford University

Press, 2010) ; « Former le “bon citoyen” libéral », *Raisons politiques* (n° 44, 2011/4).

JUSTINE LACROIX est professeure de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles et professeure associée à Sciences Po Paris. Elle est notamment l'auteur de *La Pensée française à l'épreuve de l'Europe* (Grasset, 2008) et a édité, avec Kalypto Nicolaïdis, *European Stories Intellectual Debates about Europe in National Contexts* (Oxford, Oxford University Press, 2010). Entre 2010 et 2015, elle bénéficie d'un financement du Conseil européen de la recherche pour mener à bien des travaux sur les critiques des droits de l'homme.

270

JEAN-YVES PRANCHÈRE, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), agrégé et docteur en philosophie, est membre du Centre de théorie politique de l'Université libre de Bruxelles où il enseigne. Ses recherches portent sur la pensée contre-révolutionnaire et son rôle dans l'histoire des idées de nation et de laïcité, ainsi que sur les critiques des droits de l'homme. Il est l'auteur de : *Qu'est-ce que la royauté ?* (Paris, Vrin, 1992) et *L'Autorité contre les Lumières. La philosophie de Joseph de Maistre* (Genève, Droz, 2004). Il a participé au *Dictionnaire Joseph de Maistre* compris dans l'édition des *Œuvres* de Joseph de Maistre par Pierre Glaudes (Paris, Laffont, 2007) et a donné une édition critique des *Réflexions sur l'accord des dogmes de la religion avec la raison* de Louis de Bonald (Paris, Éditions du Cerf, 2012).

TRISTAN STORME est chargé de recherches du F.R.S.-FNRS (Belgique) au Centre de théorie politique (CTP) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Sa thèse de doctorat en sciences politiques, intitulée « Carl Schmitt, l'Europe et la démocratie universelle », fut soutenue à l'ULB en 2011 sous la codirection de Jean-Marc Ferry et de Justine Lacroix. Il est, entre autres, l'auteur de *Carl Schmitt et le marcionisme. L'impossibilité théologico-politique d'un œcuménisme judéo-chrétien* (Paris, Éditions du Cerf, 2008).

FRANCIS CHENEVAL a étudié la philosophie à l'université de Fribourg et les sciences politiques à Georgetown University (Washington DC, USA). Il a dispensé son enseignement à Paris, Bogota, Nantes, Bruxelles ainsi qu'auprès de différentes universités Suisses. Il a officié comme Rapporteur de la Commission on Legal Empowerment of the Poor (Programme des Nations Unies pour le Développement, New York). En 2008, il était élu Senior Associate Member du St. Antony's College, University of Oxford. Il est actuellement professeur de philosophie politique à l'université de Zurich, Suisse. Dans son dernier livre, il a développé une théorie de la démocratie entre les peuples : *The Government of the Peoples. On the Idea and Principles of Multilateral Democracy* (New York, Palgrave, 2011).

LOUIS LOURME est docteur et agrégé de philosophie. Chargé d'enseignement à l'université et à l'IEP de Bordeaux, il est membre du laboratoire SPH (Sciences, philosophie et humanités) de l'université de Bordeaux III. Ses recherches portent sur l'actualité de la notion de « citoyenneté mondiale », notamment dans le champ politique. Il a publié récemment : *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* (Paris, Vrin, 2012) ; ainsi qu'une traduction de Daniele Archibugi, *La Démocratie cosmopolitique. Sur la voie d'une démocratie mondiale* (Paris, Édition du Cerf, coll. « Humanités », 2009).

FLORENCE DELMOTTE est docteure en sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles, chercheuse qualifiée du F.R.S.-FNRS et chargée de cours à l'université Saint-Louis à Bruxelles. Ses recherches portent sur les manières de concevoir l'identification à la communauté politique et sur les processus de légitimation de l'ordre politique. Elle s'intéresse à l'actualité des classiques de la sociologie historique pour penser l'intégration européenne. Elle est l'auteure de *Norbert Elias : la civilisation et l'État* (Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2007) ; « About Post-National Integration in Norbert Elias's Work: Towards a Socio-Historical Approach », *Human Figurations*, 2012/2.

ÉTIENNE TASSIN est professeur de philosophie politique à l'université Paris-Diderot, où il dirige le master Sociologie et philosophie politique. Chercheur au CSPRP (EA 2376), il est directeur de l'École doctorale Économies, espaces, sociétés, civilisations (ED 382). Spécialiste de Hannah Arendt, ses travaux portent sur les formes de l'action politique dans une perspective cosmopolitique. Il est l'auteur, entre autres, de *Le Trésor perdu. Hannah Arendt, l'intelligence de l'action politique* (Paris, Payot, 1999) ; *Un monde commun. Pour une cosmopolitique des conflits* (Paris, Éditions du Seuil, 2003) ; *Le Maléfice de la vie à plusieurs. La politique est-elle vouée à l'échec ?* (Paris, Bayard, 2012). Il a publié « La mondialisation contre la globalisation : un point de vue cosmopolitique », *Sociologie et sociétés* : « *Sociologie du cosmopolitisme* » (Montréal, Presses de l'université de Montréal, vol. XLIV, n° 1, printemps 2012, p. 143-166).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Benedict, *L'Imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte [1996], 2002.
- ANDERSON, Perry, *The Lineages of the Absolutist State*, London, New Left Books, 1977.
- ARCHIBUGI, Daniele, *The Global Commonwealth of Citizens. Toward Cosmopolitan Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *La Démocratie cosmopolitique. Sur la vie d'une démocratie mondiale*, trad. et prés. Louis Lourme, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », 2009.
- et BENHABIB, Seyla, « Vers un projet cosmopolitique », trad. Louis Lourme, *Cahiers philosophiques*, n° 122, 3^e trimestre 2010.
- et HELD, David, *Cosmopolitan Democracy. An Agenda for a New World Order*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- ARON, Raymond, « Is Multinational Citizenship Possible? », *Social Research*, 41/4, hiver 1974, p. 638-656.
- , *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- , *Mémoires*, Paris, Julliard, 2003.
- AUDIER, Serge, *République impériale. Les États-Unis dans le monde 1945-1972*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- , *Tocqueville retrouvé. Genèse et enjeux du renouveau tocquevillien français*, Paris, Vrin, 2004.
- , *La Pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2008.
- BAECHLER, Jean, « L'universalité de la nation », *La Pensée politique*, n° 3, 1995, p. 9-26.
- BALIBAR, Étienne, *Les Frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1992.
- et WALLERSTEIN, Immanuel, *Race, nation, classe* [1988], Paris, La Découverte, 1997.

- , « Prolégomènes à la souveraineté : la frontière, l'État, le peuple », *Les Temps modernes*, n° 610, septembre-octobre-novembre 2000, p. 47-75.
- , *Nous citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001.
- , *Droit de cité*, Paris, PUF, 2002.
- , « Internationalisme ou barbarie », entretien avec Michael Löwy et Razmig Keucheyan, *SolidaritéS*, n° 30, mercredi 2 juillet 2003.
- , *Europe, constitution, frontières*, Bordeaux, Éditions du Passant, 2005.
- BARTOLINI, Stefano, *Restructuring Europe. Centre Formation, System Building, and Political Structuring between the Nation State and the European Union*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2005.
- BAUDOIN, Jean, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.
- BEAUD, Olivier, *Théorie de la fédération* [2007], Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2009.
- BELL, David A., *The Cult of Nation in France: Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2001.
- BECK, Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* [*Risikogesellschaft*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1986], trad. de l'allemand Laure Bernardi, préf. Bruno Latour, Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008.
- , *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* [2004], trad. Aurélie Duthoo, Paris, Aubier, coll. « Alto », 2006.
- BELLAMY, Richard et CASTIGLIONE, Dario, « Democracy, Sovereignty and the Constitution of the European Union: The Republican Alternative to Liberalism », dans Zenon Bankowski et Andrew Scott (dir.), *The European Union and Its Order*, Oxford, Blackwell, 2000, p. 170-190.
- , « Beyond Community and Rights: European citizenship and the virtues of participation », dans Peter Mouritsen et Knud Erik Jørgensen, *Constituting communities: Political Solutions to Cultural Conflict*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2008, p. 162-186.
- BENJAMIN, Walter, *Œuvres*, trad. Maurice de Gandillac, Rainer Rochlitz et Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Essais », 2000, 3 vol.
- BENOIST, Alain de, *Carl Schmitt actuel. Guerre « juste », terrorisme, état d'urgence, « Nomos de la Terre »*, Paris, Éditions Krisis, 2007.

- , *Carl Schmitt. Internationale Bibliographie der Primär und Sekundärliteratur*, Graz, Ares Verlag, 2010.
- BENSAÏD, Daniel, *Fragments mécréants*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2007, t. II, *Un nouveau théologien. Bernard-Henry Lévy*.
- , *Éloge de la politique profane*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque des idées », 2008.
- BERENI, Laure et JAUNAIT, Alexandre, « Usages de la diversité », *Raisons politiques*, n° 35, août 2009, p. 5-9.
- DE BEUS, Jos, « Quasi-National European Identity and European Democracy », *Law and Philosophy*, vol. 20, n° 3, May 2001, p. 283-311.
- , « The European Union as Community: An Argument about the Public Sphere in International Society and Politics », dans Paul van Seters (dir.), *Communitarianism in Law and Society*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2006, p. 71-108.
- BONNY, Yves, QUEIROZ Jean-Manuel de et NEVEU Erik (dir.), *Norbert Elias et la théorie de la civilisation. Lectures et critiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- BRACK, Nathalie et COSTA, Olivier, « Beyond the Pro/Anti-Europe Divide: Diverging Views of Europe within EU institutions », *Journal of European Integration*, vol. 34, n° 2, 2012, p. 101-110.
- BURGESS, J. Peter, « What's so European about the European Union. Legitimacy between Institution and Identity », *European Journal of Social Theory*, vol. 5, n° 4, 2002, p. 467-481.
- CAPELLE, Philippe (dir.), *Dieu et la Cité. Le statut contemporain du théologico-politique*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Philosophie & Théologie », 2008.
- CASSIRER, Ernst, *La Philosophie des Lumières*, trad. Pierre Quillet, Paris, Fayard, 1966.
- CASTIGLIONE, Dario, « Political identity in a Community of Strangers », dans Jeffrey T. Checkel et Peter J. Katzenstein (dir.), *European Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 29-51.
- CAUTRÈS, Bruno, « Une fracture générationnelle ? », dans *Le jour où la France a dit non*, Paris, Plon, 2005.
- CHABOT, Jean-Luc, *Aux origines intellectuelles de l'Union européenne. L'idée d'Europe unie de 1919 à 1939*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.

- CHAKRABARTY, Dipesh, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique* [2000], Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- CHAUNU, Pierre, *La Civilisation de l'Europe des Lumières* [Paris, Arthaud, 1971], Paris, Flammarion, 1982.
- CHAVIER, Stéphane, *Justice et droits à l'échelle globale*, Paris, Vrin/Éditions de l'EHESS, 2006.
- CHEMILLIER-GENDREAU, Monique, « Quelle citoyenneté adaptée à la pluralité du monde ? », *Tumultes*, n° 24, 2005.
- CRAPEZ, Marc, « Les élites et le droit européen », *Commentaire*, n° 112, 2005, p. 827-831.
- DANTE, *De vulgari eloquentia* (1303-1304), dans *Œuvres complètes*, trad. et comm. André Pézard, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1965.
- DEBRAY, Régis, *Que vive la République*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- , *À demain de Gaule*, Paris, Gallimard, 1990.
- , *Le Code et le glaive. Après l'Europe, la nation ?*, Paris, Albin Michel, 1999.
- DELANTY, Gerard, « Models of European Identity: Reconciling Universalism and Particularism », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 345-359.
- DELMOTTE, Florence, « Norbert Elias et l'intégration posnationale », *Revue suisse de science politique*, vol. 8, n° 1, 2002, p. 3-26.
- , *Norbert Elias : la civilisation et l'État. Enjeux épistémologiques d'une sociologie historique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, coll. « Philosophie et société », 2007, p. 85-112.
- , « La légitimité de l'Union européenne, une affaire de bons sentiments ? Réflexions sur l'appartenance à la communauté politique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 4, 2008, p. 541-554.
- DÉLOYE, Yves, *Sociologie historique du politique* (3^e éd.), Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2007.
- DELUERMOZ, Quentin (dir.), *Norbert Elias et le xx^e siècle. Le processus de civilisation à l'épreuve*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.
- DEPRAZ, Nathalie, « La phénoménologie, quelle réponse à la crise de sens de l'Europe ? », dans Nicolas Weill (dir.), *Existe-t-il une Europe philosophique ?*, 16^e forum « Le Monde », Le Mans, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 67-74.

- DERRIDA, Jacques, *Politiques de l'amitié*, suivi de *L'oreille de Heidegger*, Paris, Galilée, coll. « La Philosophie en effet », 1994.
- DEVIN Guillaume, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 2, 1995, p. 305-327.
- DÍEZ MEDRANO, Juan, « Europe's Political Identity : Public Sphere and Public Opinion », dans Justine Lacroix et Kalipso Nicolaïdis (dir.), *European Stories: Intellectual Debates on Europe in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 315-333.
- DOBSON, Lynn, « Normative theory and Europe », *International Affairs*, vol. 82, n° 3, 2006, p. 511-523.
- DOYTCHEVA, Milena et HACHIMI ALAOUI, Myriam, « Promouvoir la diversité en entreprise : genèse et ambiguïtés d'une initiative patronale », *Revue Asylon(s)*, n° 8, juillet 2010.
- DUBOIS, Claude-Gilbert, « La "nation" et ses rapports avec la "république" et la "royauté" », dans Yves-Charles Zarka (dir.), *Jean Bodin. Nature, histoire, droit et politique*, Paris, PUF, 1996, p. 91-113.
- DUCHESNE, Sophie, « "Des nations à l'Europe", "L'Europe au-delà des nations" mais aussi "l'Europe contre les nations". Pour une approche dynamique et complexe de l'identification à l'Europe », *Annales d'études européennes de l'université catholique de Louvain*, vol. 8, 2005-2006, p. 137-151.
- et FROGNIER, André-Paul, « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, 2002, p. 355-373.
- ECO, Umberto, *La Recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, trad. Jean-Paul Manganaro, préf. Jacques le Goff, Paris, Éditions du Seuil, 1994.
- ELIAS, Norbert, *La Civilisation des mœurs* et *La Dynamique de l'Occident* [trad. partielle d'*Über den Prozess der Zivilisation*, Basel, Haus Zum Falken, 1939], Paris, Calmann-Lévy, 1973 et 1975, rééd. Presses Pocket, coll. « Agora », 1990.
- , *La Solitude des mourants* [*Über die Einsamkeit der Sterbenden*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1982], trad. de l'allemand Sibylle Muller, Paris, Bourgois, 1987, rééd. Presses Pocket, coll. « Agora », 2002.
- , *The Germans. Power Struggles and the Development of Habitus in the Nineteenth and Twentieth Centuries* [*Studien über die Deutschen. Machtkämpfe*

und Habitus Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1989], trad. de l'allemand et prés. Eric Dunning et Stephen Mennell, Oxford, Polity Press, 1996.

—, *Engagement et distanciation* [*Engagement und Distanzierung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1983], trad. de l'allemand Michèle Hulin, avant-propos Roger Chartier, Paris, Fayard, 1993, rééd. Presses Pocket, coll. « Agora », 1995.

—, *Qu'est-ce que la sociologie ?* [*Was ist Soziologie?*, München, Juventa Verla, 1970], trad. de l'allemand Yasmin Hoffmann, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991, rééd. Presses Pocket, coll. « Agora », 1993.

—, *Norbert Elias par lui-même* [*Norbert Elias über sich selbst*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1990], trad. de l'allemand Jean-Claude Capèle, Paris, Fayard, 1991.

—, *La Société des individus* [*Die Gesellschaft der Individuen*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1987], trad. de l'allemand Jeanne Étoré, avant-propos Roger Chartier, Paris, Fayard, 1991, rééd. Presses Pocket, coll. « Agora », 1997.

—, « Le repli des sociologues dans le présent » [« The Retreat of the Sociologists into the Present », *Theory, Culture and Society*, 4/2-3, 1987, p. 223-247], trad. de l'anglais Sébastien Chauvin, prés. Florence Weber, *Genèses*, n° 52, 2003, p. 133-151.

—, *The Loneliness of the Dying* [*Über die Einsamkeit der Sterbenden*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1982] and *Humana Conditio* [Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1985], trad. de l'allemand Edmund Jephcott, éd. Alan et Brigitte Scott, Dublin, University College Dublin Press, 2010 (Collected Works, vol. 6).

—, *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, trad. de l'anglais et de l'allemand Nicolas Guillhot, Marc Joly et Valentine Meunier, Paris, La Découverte, 2010.

ETZIONI, Amitai, « Diversité dans l'unité, mode d'emploi », *Le Monde*, 14 janvier 2004 (précédemment publié sous le titre « Immigrants Can Belong and Be Themselves », *International Herald Tribune*, 2 janvier 2004, p. 6).

—, « The EU as Test Case of Halfway Supranationality », *European Union Studies Association Review*, vol. 17, n° 1, hiver 2004, p. 1-2.

—, « Affective Bonds and Moral Norms: A Communitarian Approach to the Emerging Global Society », *International Politics and Society*, n° 3, 2005, p. 127-143.

- , « A Neo-Communitarian Approach to International Relations: Rights and the Good », *Human Rights Review*, juillet-septembre 2006, p. 69-80.
- , « The Community Deficit », *Journal of Common Market Studies*, vol. 45, n° 1, mars 2007, p. 23-42.
- , « UE: Closing the Community Deficit », *Intereconomics*, novembre-décembre 2008, p. 324-331.
- , « Minorités et génie national », *International Review of Sociology - Revue internationale de sociologie*, vol. 19, n° 1, mars 2009, p. 189-200.
- FALK, Richard, *Human Rights Horizon. The Pursuit of Justice in a Globalizing World*, New York, Routledge, 2000.
- FAYE, Jean-Pierre, *L'Europe une. Les philosophes et l'Europe*, Paris, Gallimard, coll. « Arcades », 1992.
- FEHÉR, Ferenc, *The Frozen Revolution: An Essay on Jacobinism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- FERRAND, Olivier, « L'Europe contre l'Europe », *Esprit*, juin 2010, p. 139-148.
- FERRY, Jean-Marc, « Pertinence du postnational », dans Nicole Dewandre et Jacques Lenoble (dir.), *L'Europe au soir du siècle*, Paris, Éditions Esprit, 1992.
- , *Valeurs et normes. La question de l'éthique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2002.
- , *La Question de l'histoire. Nature, Liberté, Esprit : les paradigmes métaphysiques de l'Histoire universelle chez Kant, Fichte, Hegel, entre 1784 et 1806*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, coll. « Philosophie et société », 2002.
- , « Dix thèses sur "La question de l'État européen" », *Droit et société*, n° 53, 2003, p. 13-27.
- , *Europe, la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Éditions du Cerf, 2005.
- , *La République crépusculaire. Comprendre le projet européen in sensu cosmopolitico*, Paris, Éditions du Cerf, 2010.
- FØLLESDAL, Andreas, « Union Citizenship: Unpacking the Beast of Burden », *Law and Philosophy*, vol. 20, n° 3, mai 2001, p. 313-343.
- FOUCAULT, Michel, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France, 1976*, Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, 1997.

- FRANK, Robert, « The Meanings of Europe in French National Discourse: A French Europe or a Europeanized France? », dans Mikael Malmberg et Bo Strath, *The Meaning of Europe*, Oxford, Berg, 2002.
- FREUND, Julien, *L'Essence du politique*, Paris, Sirey, 1986.
- et TOMMISSEN, Piet, « Pour Carl Schmitt à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire », *Cahiers Vilfredo Pareto – Revue européenne des sciences sociales*, vol. 16, n° 44, juillet 1978, p. 5-6.
- FRIESE, Heidrun et WAGNER, Peter, « The Nascent Political Philosophy of the European Polity », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 10, n° 3, 2002, p. 342-364.
- GARRIGOU, Alain et LACROIX Bernard (dir.), *Norbert Elias. La politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, 1997.
- GAUCHET, Marcel, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.
- , *La Condition politique*, Paris, Gallimard, 2005.
- , « Comment l'Europe divise la France », conversation avec René Rémond, *Le Débat*, n° 136, 2005.
- , « Europe et Nations : de la forme politique de l'Europe », débat à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, 12 mai 2006.
- GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme* [*Nations and Nationalism*, New York, Cornell University Press, 1983], trad. de l'anglais Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1989.
- GNESOTTO, Nicole, « L'Europe : anomalie ou nécessité ? », *Esprit*, juin 2009, p. 120-129.
- GÓMEZ-MULLER, Alfredo (dir.), *La Question de l'humain entre l'éthique et l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2004.
- GREENFELD, Liah, *Nationalism. Five Roads to Modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.
- GUÉNARD, Florent, « L'anthropologie politique des Lumières : peuple et nation chez Jean-Jacques Rousseau », dans François Pépin (dir.), *La Circulation entre les savoirs au siècle des Lumières. Hommage à Francine Markovits*, Paris, Hermann, 2011, p. 49-63.
- GUILHAUMOU, Jacques, « Nation, individu et société chez Sieyès », *Genèses*, n° 26, 1997, p. 4-24.

GUIRAUDON, Virginie, « La diversité en Europe : une évidence ? », *Raisons politiques*, n° 35, août 2009, p. 67-86.

HABERMAS, Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, trad. Mark Hunyadi, Paris, Éditions du Cerf, 1992.

—, *La Paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, trad. Rainer Rochlitz, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », 1996.

—, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997.

—, *L'Intégration républicaine. Essais de théorie politique [Die Einbeziehung des Anderen. Studien zur politischen Theorie]*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1996], trad. de l'allemand Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 1998.

—, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique [Die postnationale Konstellation. Politische Essays]*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1998], trad. de l'allemand Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2000.

—, *Vérité et justification*, trad. Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard, 2001.

—, *La Constitution de l'Europe*, trad. Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2012.

— et RAWLS, John, *Débat sur la justice politique*, trad. Rainer Rochlitz et Catherine Audard, Paris, Éditions du Cerf, 1997.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *La Raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, nouvelle trad., intr. et notes Kostas Papaioannou, Paris, Plon, 1965.

—, *Principes de la philosophie du droit*, prés., trad. et ann. Robert Derathé, Paris, Vrin, 1989.

HEIDEGGER, Martin, *Acheminement vers la parole*, trad. Jean Beaufret, Wolfgang Brockmeier et François Fédier, Paris, Gallimard, 1976.

HEINE, Sophie et MAGNETTE, Paul, « Europe, les identités troubles », *Politique étrangère*, n° 3, automne 2007, p. 505-515.

HEINICH, Nathalie, *La Sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1997.

HELD, David, « Cultural and Political Community: National, Global, and Cosmopolitan », dans Stephan Vertovec et Robin Cohen (dir.), *Conceiving Cosmopolitanism: Theory, Context, and Practice*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 48-58.

- , *Un nouveau contrat mondial. Pour une gouvernance social-démocrate*, trad. Rachel Bouyssou, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2005.
- , *Democracy and the Global Order: From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Stanford, Stanford University Press, 1995.
- HERTE, Robert de, « Vers un nouveau Nomos de la Terre », *Éléments*, n° 122, automne 2006.
- HUMBOLDT, Wilhelm von, *Introduction à l'œuvre sur le kavi et autres essais*, trad. et intr. Pierre Caussat, Paris, Éditions du Seuil, 1974.
- HOWSE, Robert, « Europe and the New World Order: Lessons from Alexandre Kojève's Engagement with Schmitt's "Nomos der Erde" », *Leiden Journal of International Law*, n° 19, 2006, p. 93-103.
- HUSSERL, Edmond, *La crise de l'humanité européenne et la philosophie* [1935], dans *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, trad. Gérard Granel, Paris, Gallimard, 1976.
- JANSSENS, David, « Habeas Corpus: Pierre Manent and the Politics of Europe », *European Journal of Political Theory*, 2, 2006.
- JASPERS, Karl, *La Bombe atomique et l'avenir de l'homme* [*Die Atombombe und die Zukunft des Menschen*, München/Zürich, Piper Verlag, 1957], trad. de l'allemand Edmond Saget, Paris, Buchet-Chastel, 1963.
- JENNINGS, Jeremy, *Intellectuals in Twentieth-Century France: Mandarins and Samurais*, London, MacMillan, 1993.
- JOBARD, Fabien, « Le désordre des causes », *Vacarme*, n° 8, printemps 1999, <<http://www.vacarme.org/article19.html>>.
- JUDT, Tony, *Past Imperfect. French Intellectuals 1944-1956*, Berkeley, University of California Press, 1992.
- KANT, Immanuel, *Vers la Paix perpétuelle* [1795], trad. Jean Darbellay, Paris, PUF, 1958.
- KANTNER, Cathleen, « L'identité européenne entre *commercium* et *communio* », dans Laurence Kaufmann et Danny Trom (dir.), *Qu'est-ce qu'un collectif? Du commun au politique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 221-247.
- KANTOROWICZ, Ernst, *Mourir pour la patrie* [1931], trad. Laurent Mayali et Anton Schütz, Paris, PUF, 1984.

—, *Les Deux Corps du roi* [1957], trad. Jean-Philippe et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989.

KENDE, Pierre, « L'euro-scepticisme de Raymond Aron », dans Christian Bachelier et Élisabeth Dutartre (dir.), *Raymond Aron et la liberté politique*, actes du colloque international des 6 et 7 octobre 2000, Paris, Éditions de Fallois, 2002.

KERVÉGAN, Jean-François, « Carl Schmitt et “l'unité du monde” », *Les Études philosophiques*, n° 1, janvier 2004, p. 3-23.

KRAUS, Hans-Christof et WOLFF, Heinrich Amadeus (dir.), *Souveränitätsprobleme der Neuzeit. Freundesgabe für Helmut Quaritsch anlässlich seines 80. Geburtstages*, Berlin, Duncker & Humblot, 2010.

KOSTELECKY, Tomas, *Aussenpolitik und Politikbegriff bei Carl Schmitt*, München, Neubiberg-Institut für Staatswissenschaften, 1998.

LABORDE, Cécile, « The Culture(s) of the Republic: Nationalism and Multiculturalism in French Republican Thought », *Political Theory*, vol. 29, n° 5, octobre 2001, p. 716-735.

LACORNE, Denis, « “E pluribus Unum” : une devise pour l'Europe », *Le Débat*, n° 123, janvier-février 2003, p. 88-97.

LACROIX, Justine, « Les “nationaux-républicains de gauche” et la construction européenne », *Le Banquet*, 15, 2000, p. 157-168.

—, « For a European Constitutional Patriotism », *Political Studies*, 50, 944-58, 2002.

—, *L'Europe en procès. Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?*, Paris, Éditions du Cerf, 2004.

—, « Pertinence du paradigme libéral pour penser l'intégration politique de l'Europe », *Politique Européenne*, n° 19, 2006, p. 21-43.

—, « Communautarisme et pluralisme dans le débat français. Essai d'élucidation », *Éthique publique*, vol. 9, n° 1, printemps 2007, p. 50-56.

—, « L'Europe *borderline* : frontières et territoire dans les critiques adressées par la pensée politique française au procès d'intégration européenne », dans Paul Magnette et Anne Weyembergh (dir.), *L'Union européenne : la fin d'une crise ?*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2008.

—, *La Pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Paris, Grasset, 2008.

—, « Europe des valeurs ou Europe des droits ? », dans Samantha Besson, Francis Cheneval et Nicolas Levrat (dir.), *Des valeurs pour l'Europe ?*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, p. 27-39.

- LAÏDI, Zaki, « Peut-on prendre la puissance européenne au sérieux ? », *Cahiers européens*, n° 5, 2005, p. 1-32.
- , « Gouvernance contre souveraineté. Les origines et les conséquences du conflit euro-américain », *Cahiers européens de Science Po*, n° 4, 2003, p. 62-71.
- LAINEL-LAVASTINE, Alexandra, « De Musil à Milosz : les leçons du xx^e siècle ou l'héritage méconnu de la pensée centre-européenne », dans Nicolas Weill (dir.), *Existe-t-il une Europe philosophique ?*, 16^e forum « Le Monde », Le Mans, Presses universitaires de Rennes, octobre 2004.
- LAZORTHES, Frédéric, « L'attente confuse d'un pays en mal d'avenir », *Le Débat*, n° 136, 2005, p. 58-68.
- LEBEN, Charles, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? », dans *The Jean Monnet Working Paper*, n° 7/00, symposium, « Responses to Joschka Fischer », 2000.
- LE BRAZIDEC, Gwénaél, *René Capitant, Carl Schmitt : crise et réforme du parlementarisme. De Weimar à la Cinquième République*, préf. Jean Chevallier, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 1998.
- LEFORT, Claude, *Essais sur le politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- , *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 2001.
- LE GOFF, Jean-Pierre, « Le malaise français au miroir de l'Europe », *Le Débat*, 2005.
- LINKLATER, Andrew, « The "Civilizing Process" and the Sociology of International Relations », *International Politics*, vol. 41, n° 1, 2004, p. 3-35.
- , « Process Sociology and International Relations », *The Sociological Review*, vol. 59, 2011, p. 48-64.
- LOCHAK, Danièle, *Face aux migrants : État de droit ou état de siège ?*, Paris, Textuel, 2007.
- LORD, Christopher et MAGNETTE, Paul, « *E Pluribus Unum?* Creative Disagreement about Legitimacy in the EU », *Journal of Common Market Studies*, vol. 42, n° 1, 2004, p. 183-202.
- LOUIS, Jean-Victor, « Les projets de Constitution dans l'histoire de la construction européenne », dans Paul Magnette (dir.), *La Constitution de l'Europe*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2000.
- LOURME, Louis, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Vrin, coll. « Chemins Philosophiques », 2012.
- LYOTARD, Jean-François, « Histoire universelle et différences culturelles », *Critique*, n° 456, mai 1985.

- MACHEREY, Pierre, « Une nouvelle problématique du droit : Sieyès », *Futur antérieur*, n° 4, hiver 1990, p. 29-50.
- MAIRET, Gérard, « Sur la critique cosmopolitique du *droit politique* », dans Gérard Duprat (dir.), *L'Union européenne, droit, politique, démocratie*, Paris, PUF, 1996.
- , *Les Grandes Œuvres politiques. Introduction à la théorie politique*, Paris, LGF, coll. « Le livre de poche », 1993.
- MAISTRE, Joseph de, *De la souveraineté du peuple*, éd. Jean-Louis Darcel, Paris, PUF, 1992.
- , *Du pape* [1819], éd. Jacques Lovie et Joannès Chetail, Genève, Droz, 1966.
- , *Œuvres*, éd. Pierre Glaudes, Paris, Laffont, 2007.
- MANIN, Bernard, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, 1985, p. 72-93.
- MANENT, Pierre, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2001.
- , « Manent, libéral-patriote », entretien avec Élisabeth Lévy, *Le Point*, n° 1746, 2006, p. 91-93.
- , *La Raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2006.
- , « What Is a Nation? », *The Intercollegiate Review*, automne 2007, p. 23-31.
- MARTIN, Jean-Clément, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France 1789-1799*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.
- MASCHKE, Günter, « Unité du monde et grand espace européen », juin 1993, allocution donnée à Rome à l'occasion du 4^e symposium de la revue *Pagine Libere*.
- MEDRANO, Juan Diez, *Framing Europe: Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton, Princeton University Press, 2010.
- MENNELL, Stephen, *Norbert Elias: An Introduction*, Dublin, University College Dublin Press, 1998.
- , *The American Civilizing Process*, Cambridge, Polity, 2007.
- MILLER, David, *On Nationality*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- MILNER, Jacques, *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique*, Paris, Verdier, 2003.
- MONOD, Jean-Claude, *Penser l'ennemi, affronter l'exception. Réflexions critiques sur l'actualité de Carl Schmitt*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire », 2007.

- MORAVCSIK, Andrew, « What Can We Learn from the Collapse of the European Constitutional Project? », *Politische Vierteljahresschrift*, 47 (2), 2006, 219-41.
- MÜLLER, Jan-Werner, *Constitutional Patriotism*, Princeton, Princeton University Press, 2007.
- , *Carl Schmitt. Un esprit dangereux*, trad. Sylvie Taussig, Paris, Armand Colin, coll. « Le temps des idées », 2007.
- , « The Promise of “Demoi-Cracy”: Democracy, Diversity, and Domination in the European Public Order », dans Jürgen Neyer et Antje Wiener (dir.), *Political Theory of the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 187-203.
- MONOD, Jean-Claude, « La radicalité constituante (Negri, Balibar, Agamben) ou peut-on lire Schmitt de droite à gauche ? », *Mouvements*, n° 37, janvier-février 2004, p. 80-88.
- MORIN, Edgar, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987.
- NEYRAT, Frédéric, « Les possibilités européennes (le monde, les multitudes et l'Europe) », *Multitudes*, n° 14, 2003.
- NICOLAÏDIS, Kalypso, « We, the Peoples of Europe... », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 6, novembre-décembre 2004, p. 97-110.
- , « UE : un moment tocquevillien », *Politique étrangère*, n° 3, 2005.
- , « Sustainable Integration: Towards EU 2.0? », *Journal of Common Market Studies*, vol. 48, 2010, p. 21-54.
- et PÉLABAY, Janie, « Comment raconter l'Europe tout en prenant la diversité narrative au sérieux ? », *Raison publique*, n° 7, octobre 2007, p. 63-83.
- et WEATHERILL Stephen, *Whose Europe? National Models and the Constitution of the European Union*, Oxford, European Studies at Oxford Series, 2003.
- NIETZSCHE, Friedrich, *Par delà le bien et le mal, Prélude d'une philosophie de l'avenir*, trad. Henri Albert, dans *Œuvres complètes de Frédéric Nietzsche* (10^e éd.), Paris, Mercure de France, 1913.
- NOLLEZ-GOLDBACH, Raphaëlle, « Quel homme pour les droits ? Les droits de l'homme à l'épreuve de la figure de l'étranger », thèse de doctorat en sciences politiques et juridiques, Université Paris-Diderot, 2010.
- NUSSBAUM, Martha, « Patriotisme et cosmopolitisme », trad. Louis Lourme, *Cahiers Philosophiques*, n° 128, 2012 [1994], p. 99-110.

PALÉOLOGUE, Théodore, « Carl Schmitt et Alexandre Kojève. Une anecdote, une conférence et autres miettes », *Commentaire*, vol. 22, n° 87, automne 1999, p. 567-573.

PÉLABAY, Janie, « La “diversité profonde” selon Charles Taylor : quelle pertinence pour l’Union européenne ? », *Recherches anglaises et nord-américaines (RANAM)*, n° 42, 2009, p. 39-54.

—, « L’Europe des valeurs communes et le recul du multiculturalisme : la diversité supplantée par l’unité ? », *Revue philosophique de Louvain*, vol. 109, n° 4, novembre 2011, p. 747-770.

—, NICOLAÏDIS, Kalypso et LACROIX, Justine, « Echoes and Polyphony: In Praise of Europe’s Narrative Diversity », dans Justine Lacroix et Kalypso Nicolaïdis (dir.), *European Stories: Intellectual Debates on Europe in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 334-362.

POGGE, Thomas W., *Global Justice*, Oxford, Blackwell, 2001.

PRANCHERE, Jean-Yves, « La nation contre la souveraineté du peuple ? Joseph de Maistre et la question de la nation », *Revue des études maistriennes*, vol. 14, 2004, p. 461-479.

—, « Le deuil de la légitimité ? La question du sacré et du droit dans l’imaginaire politique du régicide révolutionnaire », *Revue Incidence*, 7, 2011, p. 219-247.

QUERMONNE, Jean-Louis, *Le Système politique de l’Union européenne*, Paris, Montchrestien, 2001.

RANCIÈRE, Jacques, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

RAWLS, John, *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1987.

—, *Justice et démocratie*, trad. Catherine Audard, P. de Lara, F. Piron et A. Tchoudnowsky, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

—, *Libéralisme politique*, trad. Catherine Audard, Paris, PUF, 1995.

RAYNAUD, Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Paris, PUF, 1996.

—, *L’Extrême-Gauche plurielle*, Paris, Autrement, 2006.

RENAN, Ernest, *La Réforme intellectuelle et morale de la France* [1871], Bruxelles, Complexe, 1990.

—, *Qu’est-ce qu’une nation ?* [1882], éd. Joël Roman, Paris, Presses Pocket, 1992.

- RICŒUR, Paul, « Quel éthos nouveau pour l'Europe ? », dans Peter Koslowski, *Imaginer l'Europe. Le marché européen comme tâche culturelle et économique*, Paris, Éditions du Cerf, 1992, p. 107-116.
- ROSANVALLON, Pierre, « Les formes de la démocratie et l'avenir de l'Europe » dans Anne-Marie Gloannec (dir.), *Entre Kant et Kosovo. Études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2003.
- ROUGEMONT, Denis de, *Inédits*, éd. Jean Mantzouranis et François Saint-Ouen, Neufchâtel (Suisse), La Baconnière, 1988.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social* [1762], éd. Bruno Bernardi, Paris, GF-Flammarion, 2001.
- , *Émile ou de l'éducation* [1762], éd. André Charrak, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009.
- SARTRE, Jean-Paul, préface à Frantz Fanon, *The Wretched of the Earth*, trad. Constance Farrington, London, Penguin, 1978.
- SCHARPF, Fritz, « La diversité légitime : nouveau défi de l'intégration européenne », *Revue française de sciences politiques*, vol. 52, n° 5-6, octobre-décembre 2002, p. 602-639.
- SCHMITT, Carl, *Romantisme politique*, trad. Pierre Linn, Paris, Librairie Valois, coll. « Bibliothèque française de philosophie », 1928.
- , *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, trad. Marie-Louise Steinhäuser et préf. Julien Freund, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'Esprit », 1972.
- , *Parlementarisme et démocratie*, trad. Jean-Louis Schlegel, Paris, Éditions du Seuil, 1988.
- , *Du politique. « Légalité et légitimité » et autres essais*, éd. Alain de Benoist, Puiseaux, Pardès, coll. « Révolution conservatrice », 1990.
- , *Glossarium. Aufzeichnungen der Jahre 1947-1951*, préf. Eberhard Freiherr von Medem, Berlin, Duncker & Humblot, 1991.
- , *Völkerrechtliche Grossraumordnung mit Interventionsverbot für raumfremde Mächte. Ein Beitrag zum Reichsbegriff im Völkerrecht*, Berlin, Duncker & Humblot, 1991.
- , *Theodor Daublers « Nordlicht ». Drie Studien über die Elemente, den Geist und die Aktualität des Werkes*, Berlin, Duncker & Humblot, 1991.
- , *Théorie de la Constitution*, trad. Lilyane Deroche et préf. Olivier Beaud, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 1993 [1928].

- , *Staat, Großraum, Nomos. Arbeiten aus den Jahren 1916-1969*, éd. Günter Maschke, Berlin, Duncker & Humblot, 1995.
- , *La Dictature*, trad. Mira Köller et Dominique Ségald, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000.
- , *Le Nomos de la Terre dans le droit des gens du Jus Publicum Europaeum*, trad. Lilyane Deroche-Gurcel, éd. Peter Haggemacher, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2001.
- , *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes. Sens et échec d'un symbole politique*, trad. Denis Trierweiler, postf. Wolfgang Palaver, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2002.
- , *Ex Captivitate Salus. Expériences des années 1945-1947*, trad. et prés. André Doremus, Paris, Vrin, coll. « Textes & Commentaires », 2003.
- , *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, trad. Marie-Louise Steinhauser et préf. Julien Freund, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2004.
- , *La Guerre civile mondiale. Essais (1943-1978)*, trad. et prés. Céline Jouin, Maisons-Alfort, Ère, coll. « Chercheurs d'ère », 2007.
- , *La Question clé de la Société des Nations et Le Passage au concept de guerre discriminatoire*, trad. et prés. Robert Kolb, Paris, Éditions A. Pedone, 2009.
- SCHNAPPER, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- SCHÖNBERGER, Christoph, « Die Europäische Union - Zugleich ein Beitrag zur Verabschiedung des Staatenbund-Bundesstaat-Schemas », *Archiv des öffentlichen Rechts*, vol. 129, cahier n° 1, mars 2004, p. 81-120.
- SCHUPPERT, Gunnar Folke, PERNICE, Ingolf et HALTERN, Ulrich (dir.), *Europawissenschaft*, Baden-Baden, Nomos, 2005.
- SÉNAC, Réjane, *L'Invention de la diversité*, Paris, PUF, 2012.
- SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* [1789], Paris, PUF, 1989.
- SIMMEL, Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* [Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung], Berlin, Duncker und Humblot, 1908], trad. de l'allemand Lilyane Deroche-Gurcel, Paris, PUF, 1999.
- SLOTERDIJK, Peter, *Si l'Europe s'éveille. Réflexions sur le programme d'une puissance mondiale à la fin de l'ère de son absence politique*, trad. Olivier Mannoni, Paris, Mille et une nuits, coll. « Essais », 2003.

- SMITH, Anthony, *Nations and Nationalism in a Global Era*, Cambridge, Polity, 1998.
- SOMBART, Nicolaus, *Chroniques d'une jeunesse berlinoise (1933-1943)*, trad. Olivier Mannoni, Paris, Quai Voltaire, 1992.
- , *Les Mâles vertus des Allemands. Autour du syndrome Carl Schmitt*, trad. Jean-Luc Evard, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Passages », 1999.
- SOMMERER, Erwan, « Le contractualisme révolutionnaire de Sieyès. Formation de la nation et prédétermination du pouvoir constituant », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2011/1, n° 33, p. 5-25.
- STERNHELL, Zeev, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Bruxelles, Complexe, 1985.
- , *Les Anti-Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.
- STORME, Tristan, *Carl Schmitt et le marcionisme. L'impossibilité théologico-politique d'un œcuménisme judéo-chrétien*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », 2008.
- , « Pierre Manent et l'examen de la démocratie européenne. La reviviscence d'une systématique d'extraction schmittienne », *Raison publique*, n° 9, octobre 2008, p. 105-129.
- STUY Johan, VAN BELLINGEN, Jef et VAN DEN BOSSCHE, Marc (dir.), *De precisie van het lezen. Liber Amicorum Maurice Weyembergh*, Bruxelles, VUB Press, 2003.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *Résister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Paris, Mille et Une Nuits, 2001.
- , *Julien Freund. Au cœur du politique*, Paris, La Table ronde, coll. « Contretemps », 2008.
- TAMIR, Yael, *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press, 1992.
- TASSIN, Étienne, *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Les Presses de l'université Laval, 1992.
- , « L'Europe entre philosophie et politique », dans Jacques Poulain et Patrice Vermeren (dir.), *L'Identité philosophique européenne*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- , « Quiproquos et malentendus : le débat communautariens-libéraux », dans André Berten, Pablo da Silveira et Hervé Pourtois (dir.), *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, 1997, p. 87-119.
- , *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

- , « De l'Europe philosophique à l'Europe politique », dans Nicolas Weill (dir.), *Existe-t-il une Europe philosophique ?*, 16^e forum « Le Monde », Le Mans, Presses universitaires de Rennes, octobre 2004, p. 129-145.
- TAYLOR, Charles, *Hegel et la société moderne*, trad. Pierre R. Desrosiers, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Passages », 1998.
- THÉODOROU, Spyros, *L'Exception dans tous ses états*, Marseille, Parenthèses, coll. « Savoirs à l'œuvre », 2007.
- THIBAUD, Paul, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- , « De l'échec au projet », *Le Débat*, n° 140, 2006.
- TILLY, Charles (dir.), *Coercion, Capital and European States: Ad 990-1992*, Oxford, Blackwell, 1993.
- , *Citizenship, Identity and Social History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- TODD, Emmanuel, *L'Illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées*, Paris, Gallimard, 1995.
- TOMMISSEN, Piet, *Schmittiana. Beiträge zu Leben und Werk Carl Schmitts*, Berlin, Duncker & Humblot, 1998, t. VI, 2001, t. VII.
- VALÉRY, Paul, *La Crise de l'esprit [1919], Variété I et II*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1978.
- VAN INGELGOM, Virginie, *Integrating Indifference. A Comparative, Qualitative and Quantitative Approach to the Legitimacy of European Integration*, ECPR Press, à paraître en 2013.
- WAGNER, Helmut, « La Notion juridique de l'Union européenne : une vision allemande », trad. Pascal Bonnard, *Notes du Cerfa*, n° 30 (a), février 2006, p. 1-13.
- WALZER, Michael, *Thick and Thin: Moral Argument at Home and Abroad*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1994.
- WEBER, Max, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. Jacques Chavy, Paris, Plon, 1964.
- , « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales » [1904], *Essais sur la théorie de la science [Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre]*, Tübingen, Mohr, 1951, trad. de l'allemand Julien Freund, Paris, Plon, 1965, rééd. Paris, Presses Pocket, coll. « Agora », 1992.

- , *Économie et société* [*Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, Mohr, 1922], t. I, traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer *et al.*, Paris, Plon, 1971, rééd. Paris, Presses pocket, coll. « Agora », 1992.
- WEIL, Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.
- WEILER, Joseph, « Fédéralisme et constitutionnalisme : le *Sonderweg* de l'Europe », dans Renaud Dehousse (dir.), *Une constitution pour l'Europe*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2002.
- , *L'Europe chrétienne ? Une excursion*, trad. Tobias Teuscher, Catherine Vierling et Ana Peyro, Paris, Éditions du Cerf, 2007.
- WHITE, Jonathan, « Europe and the Common », *Political Studies*, vol. 58, 2010, p. 104-122.
- , *Political Allegiance. After European Integration*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2011.
- WINOCK, Michel, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Éditions du Seuil, 1982.
- WOLFRAM, Herwig, *Geschichte der Goten*, München, C. H. Beck, 1979.
- ZARKA, Yves Charles, « Carl Schmitt, nazi philosophe ? », *Le Monde*, n° 17998, 6 décembre 2002, p. VIII.
- , « Carl Schmitt ou la triple trahison de Hobbes. Une histoire nazie de la philosophie politique ? », *Droits – Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridiques*, n° 45, 2007, p. 177-190.

INDEX

- Adorno, Theodor W. 24, 224
Agamben, Giorgio 175
Amrouche, Jean 31
Anderson, Benedict 13, 50, 239
Anderson, Perry 229
Archibugi, Daniele 11, 50, 186-187,
193, 204, 209-213, 215, 217
Aron, Raymond 49, 93-94, 96-99, 104,
149-152, 161, 227
Audier, Serge 103, 169
Augstein, Rudolf 249
- Balibar, Étienne 101, 111-118, 125, 168,
174-175
Barnier, Michel 40
Barrès, Maurice 127, 132, 135
Bartolini, Stefano 229
Baudouin, Jean 225
Beaud, Olivier 52, 99, 165-167
Beck, Ulrich 51, 240-241
Belot, Céline 229, 249
Benda, Lucien 27, 31, 33
Benjamin, Walter 176-177
Benoist, Alain de 158, 164-165, 168
Bensaïd, Daniel 168, 174, 176-178
Bloch, Ernst 23
Bobbio, Norberto 52
Bodin, Jean 131
Bonnard, Pascal 166
Bonny, Yves 235
Bouillaud, Christophe 249
- Boulainvilliers, Anne Gabriel Henri
de 135
Bourdieu, Pierre 228, 236
Buber, Martin 19
Burke, Edmund 126
Bush, George 42, 176
- Canovan, Margaret 50
Capelle, Philippe 130, 173
Capitant, René 151
Cassirer, Ernst 12, 17, 20
Chakrabarty, Dipesh 252
Char, René 259
Chartier, Roger 224, 227, 232
Chaunu, Pierre 8, 9
Cheneval, Francis 11, 62, 181, 200, 240
Chevallier, Jean 151
Colas, Dominique 227
Colliot-Thélène, Catherine 247
Coman, Ramona 224
Comte, Auguste 226
Corcuff, Philippe 228
Crucé, Emeric 257
- Dante 12
Däubler, Theodor 172
Debray, Régis 100, 123-124, 126-127,
245
Dehousse, Renaud 48
Delmotte, Florence 223, 235
Delors, Jacques 40, 46

- Déloye, Yves 228-229, 245
 Deluermoz, Quentin 227, 235
 Depraz, Nathalie 25
 Deroche-Gurcel, Lilyane 52, 156, 165, 238
 Derrida, Jacques 152-154
 Devin, Guillaume 230, 236
 Dewandre, Nicole 249
 Díez Medrano, Juan 85, 250
 Dilthey, Wilhelm 19
 Doremus, André 22, 172
 Duchêne, François 96
 Duchesne, Sophie 242
 Duerr, Hans Peter 227
 Dunning, Eric 225, 235-236
- Eco, Umberto 12
 Eichmann, Adolf 235
 Elias, Norbert 10, 223-250
 Evard, Jean-Luc 159
- Falk, Robert 11
 Faye, Jean-Pierre 22
 Ferrand, Olivier 39-41, 43
 Ferry, Jean-Marc 7, 57, 66, 77, 88, 90, 100, 123, 135, 192-194, 197-198, 231, 249, 251, 260
 Finkielkraut, Alain 132
 Fischer, Joschka 47, 167
 Frege, Gottlob 19
 Freiherr von Medem, Eberhard 160
 Freud, Sigmund 224-225
 Freund, Julien 149-150, 152, 154, 161, 226, 236
 Frogner, André-Paul 242
- Gandillac, Maurice de 151, 177
 Garrigou, Alain 228, 235, 247
- Gauchet, Marcel 35, 49, 94, 101, 103-104, 106, 108-110, 112
 Gehlen, Arnold 122
 Gellner, Ernest 124, 127, 238
 Gnesotto, Nicole 39, 41-45, 194
 Gómez-Muller, Alfredo 174
 Greenfeld, Liah 127
 Guéhenno, Jean 27
- Habermas, Jürgen 12, 15, 18, 20, 24, 26, 49, 51, 59, 63, 66, 77, 89, 100, 116, 119, 178, 199, 207-209, 233, 237, 240, 242, 249
 Haggemacher, Peter 156
 Haltern, Ulrich 166
 Hayek, Friedrich 122
 Hegel, Georg Wilhelm Friedrich 7, 13-14, 19, 96, 121
 Heidegger, Martin 15-16, 18-20, 24, 122, 153
 Heinich, Nathalie 228
 Held, David 11, 204, 208-209, 212, 215, 218-219
 Herte, Robert de 165
 Hobbes, Thomas 129, 131, 174, 179, 197
 Hönigswald, Richard 229
 Howse, Robert 152
 Hugo, Victor 34
 Humboldt, Wilhelm von 13-21
 Husserl, Edmund 8, 24-33, 253-255
- Jackson, Patrick 226
 Jaspers, Karl 26-27, 31-33, 241
 Jobard, Fabien 263
 Joly, Marc 225, 227
 Jouin, Céline 156

- Kant, Immanuel 7, 10-11, 19, 120-121, 126, 181-191, 193, 196-200, 205-206, 215, 231, 191
- Kantorowicz, Ernst 131
- Kende, Pierre 97-98
- Kervégan, Jean-François 157, 159
- Keucheyan, Razmig 174
- Kojève, Alexandre 96, 151-152, 161-162
- Kolb, Robert 157
- Köller, Mira 176
- Korte, Herman 224
- Kostelecky, Tomas 162
- Kraus, Hans-Christof 149
- Kuper, Simon 186
- Lacassagne, Aurélie 226
- Lacroix, Bernard 235, 247
- Lacroix, Justine 49, 62, 68, 82-83, 85, 93, 100, 135, 224, 243-244, 249
- Lahire, Bernard 228
- Laïdi, Zaki 168
- Laignel-Lavastine, Alexandra 26
- Latour, Bruno 241
- Leben, Charles 167
- Le Brazidec, Gwénaél 151
- Lefort, Claude 101-103, 110-112, 114
- Lénine, Vladimir Il'ič 176
- Lenoble, Jacques 249
- Lescure, Jean 27
- Lévy, Bernard-Henry 177
- Linklater, Andrew 230, 247
- Linn, Pierre 152
- Louis, Jean-Victor 47
- Löwy, Michael 174
- Lukács, Georg 23-24, 27, 31, 33
- Lytard, Jean-François 123
- Magnette, Paul 47, 58, 87-88, 90-91, 229
- Mairet, Gérard 48, 51, 154
- Maistre, Joseph de 126, 132-133, 135-139, 141-146
- Manent, Pierre 101, 103, 105-107, 119, 127-130, 168-173, 175
- Mannoni, Olivier 159, 163
- Marcuse, Herbert 24
- Maritain, Jacques 152
- Martin, Jean-Clément 135
- Marx, Karl 101-102, 104, 121-122, 176, 179, 225-226, 236
- Maschke, Günter 160, 162
- Maurras, Charles 132-133
- Mennell, Stephen 224-225, 230, 235-236, 247
- Merleau-Ponty, Maurice 27-28, 31
- Michelet, Jules 127
- Miller, David 50, 243
- Milner, Jean-Claude 105
- Monnet, Jean 32, 36-37, 40, 96, 167
- Monod, Jean-Claude 175
- Monroe, James 157-158, 160
- Moore, Robert 129
- Morin, Edgar 97
- Müller, Jan-Werner 66, 152
- Negri, Antonio 175
- Neveu, Erik 235
- Nexon, Daniel 226
- Nicolaïdis, Kalypso 52, 59-60, 66, 78, 85, 89, 93, 97
- Nietzsche, Friedrich 7, 21-22, 133
- Nollez-Golbach, Raphaëlle 266
- Novalis 127
- Obama, Barak 42
- Palaver, Wolfgang 174

- Paléologue, Théodore 152
 Pareto, Vilfredo 150
 Patočka, Jan 26, 254-255
 Pernice, Ingolf 166
 Platon 25, 29
 Pogge, Thomas 11, 186-187, 193
 Poulain, Jacques 254
 Preuss, Ulrich K. 166
 Proudhon, Joseph 171

 Quaritsch, Helmut 150
 Queiroz, Emmanuel de 235
 Quermonne, Jean-Louis 37

 Rancière, Jacques 110-111, 266, 268
 Raynaud, Philippe 112-113, 226
 Renan, Ernest 132-135
 Renaut, Alain 132
 Ricœur, Paul 16, 26
 Robespierre, Maximilien 126, 143-144
 Rochlitz, Rainer 12, 15, 51, 59, 63, 77, 177, 237, 240
 Rougemont, Denis de 27, 31, 35-36
 Rousseau, Jean-Jacques 7, 136, 139-141, 143-145, 198
 Rusch, Pierre 177

 Saint-Just, Louis Antoine Léon 126
 Sartre, Jean-Paul 96-97
 Saurugger, Sabine 229
 Schlegel, Jean-Louis 154
 Schmitt, Carl 22-23, 38, 51-52, 122, 149-180
 Schnapper, Dominique 49, 51, 124, 233
 Schönberger, Christoph 165-166
 Schuman, Robert 32, 36
 Schuppert, Gunnar Folke 166

 Schütz, Alfred 26, 131
 Scotson, John 239
 Séglard, Dominique 176
 Sieyès, Emmanuel-Joseph 133, 135-137, 139
 Simmel, Georg 223, 238, 245-246, 250
 Sloterdijk, Peter 162-164
 Smith, Anthony 243
 Sombart, Nicolaus 159-160
 Spengler, Oswald 8, 21
 Spinelli, Altiero 33, 35, 46
 Staline, Joseph 32
 Starobinski, Jean 27-28, 31
 Steinhäuser, Marie-Louise 149, 154
 Sternhell, Zeev 121
 Strauss, David 132-133
 Strauss, Leo 121, 132
 Stuy, Johan 152
 Swaan, Abram de 235

 Taguieff, Pierre-André 100, 149
 Tamir, Yael 239
 Tassin, Étienne 27-33, 35, 53, 117-118, 251, 254, 257
 Taubes, Jacob 151
 Taussig, Sylvie 152
 Taylor, Charles 13, 63, 79-81
 Thatcher, Margaret 41
 Théodorou, Spyros 175
 Thibaud, Paul 39, 100
 Tilly, Charles 229, 238
 Tocqueville, Alexis de 103, 110
 Tommissen, Piet 149-152, 161
 Trierweiler, Denis 174
 Truman, Harry S. 32

 Valéry, Paul 24
 Van Bellinghen, Jef 152
 Van den Bossche, Marc 152

- Van Ingelgom, Virginie 250
Védrine, Hubert 32
Vermeren, Patrice 254
Vialatoux, Joseph 152
- Wagner, Helmut 166
Wahl, Jean 27, 31
Weatherill, Stephen 52
Weber, Max 8, 21, 23-24, 33, 38, 223,
226, 234, 236, 238, 247, 250
- Weiler, Joseph 48, 68, 253
Weill, Nicolas 25-26, 257
Weyembergh, Maurice 152
Wilson, Woodrow 158
Wolff, Heinrich Amadeus 7, 150
Wolfram, Herwig 11
- Zarka, Yves Charles 179

TABLE DES MATIÈRES

L'idée d'Europe. Des rêves visionnaires des philosophes à l'utopie réaliste des pionniers de la construction Jean-Marc Ferry.....	7
Vers une union post-unanimiste? Réflexions sur le sens de la devise européenne Janie Pélabay.....	55
L'Europe <i>borderline</i> . La question européenne dans la pensée politique française Justine Lacroix.....	93
Nation sacrée ou Europe chrétienne? Sur une ambiguïté théologico-politique de l'idée nationale Jean-Yves Pranchère	121
Penser l'Europe avec et contre Carl Schmitt. actualité du débat français Tristan Storme	149
Le cosmopolitisme processuel. Pertinence européenne de l'idée kantienne Francis Cheneval.....	181
Aspects théoriques de la démocratie cosmopolitique Louis Lourme.....	203
L'intégration postnationale : où situer la question? Réflexion à partir de la sociologie historique de Norbert Elias Florence Delmotte	223
L'Europe cosmopolitique : l'épreuve du non européen Étienne Tassin.....	251
Présentation des auteurs.....	269
Bibliographie	273
Index	293
Table des matières	299

